



DU PRÉSIDENT

Comme toutes ses œuvres, le nouveau roman de Jean Dutourd, Journal intime d'un mort (Plon, 2004, 148 p., 16 €), est émaillé de pensées philosophiques et littéraires.

En voici deux exemples, respectivement extraits des pages 73 et 101.

Jadis, quand j'étais un homme, je me plaignais constamment parce que, trouvais-je, la vie rabâchait, reproduisait dix fois, cent fois les mêmes événements, les mêmes situations. À moi qui me piquais de tout comprendre à demi-mot, cela paraissait bien fastidieux. De là mon goût pour les romans (les bons, bien sûr, ceux de Balzac, Dickens, Dostoïevski) qui courent tout droit à l'essentiel, sans un mot de trop, sans une répétition. Bref, je trouve que la vie est bien plus rapide et saisissante quand elle est racontée par un homme de génie que quand elle est fabriquée, vaille que vaille, au jour le jour, par l'humanité. Toutefois ces belles aspirations ne m'empêchaient pas de radoter, moi aussi, peut-être un peu moins que les autres, mais encore pas mal, d'ajouter mes propres radotages au grand radotage du monde.

* * *
* *

Je hais les clichés : mon expérience terrestre m'a enseigné que, sous leur apparence anodine ou convenue, c'est autant de mensonges que l'homme se fait à soi-même et à autrui. La réalité n'est jamais semblable aux banalités du langage. Elle est même le contraire.

Jean DUTOURD
de l'Académie française

**Le président Jean Dutourd,
le conseil d'administration
et le comité de rédaction
vous présentent leurs meilleurs vœux
pour l'année 2005.**

LE FRANÇAIS DANS LE MONDE

ESTONIE : DEUXIÈME ACTE



Si nous parlons de deuxième acte, et non de second, c'est que le troisième se profile à l'horizon 2005... Les liens noués entre l'Estonie et le Cercle François-Seydoux en 2002, et en particulier avec la ville de Kuresaare (16 000 habitants), capitale régionale de l'île de Saaremaa qui ferme le golfe de Riga, sont la conséquence du voyage à Tartu, en octobre 2002, du docteur Marie-Laure Lagardère et de moi-même, accompagnés de M^{lle} Marie-Madeleine Louis.

Sur une suggestion du Cercle François-Seydoux, une bibliothèque française de 2 000 volumes a été donnée par M^{me} Ernout de Fouchécour à la ville de Kuresaare. Occasion, fin juin, d'un deuxième voyage ! Un véritable « débarquement français » : la donatrice, les transporteurs, les participants au voyage de 2002, les chauffeurs occasionnels, les amis avaient organisé une expédition. Ont rejoint le groupe, par ailleurs, des étudiants de l'ESSEC, qui ont projeté de créer dans l'île de Saaremaa une Maison de la France (cette dénomination devrait être changée, car elle évoque trop le tourisme).

Le 22 juin, la bibliothèque de Kuresaare a donc accueilli officiellement les volumes offerts. L'opération étant placée sous l'égide de Défense de la langue française, j'ai pu, en tant qu'administrateur, retracer l'histoire du Cercle François-Seydoux, devenu l'antenne internationale de DLF. À cette occasion, une dizaine de jeunes gens qui étudient notre langue dans les établissements scolaires de la ville ont dit des poèmes de Baudelaire, Verlaine, Musset, Victor Hugo et Prévert... Instants particulièrement émouvants. Dans la soirée, le maire adjoint de Kuresaare, homme cultivé, ouvert et délicat, a offert aux Français une réception à laquelle avaient été conviés les responsables et le personnel de la bibliothèque municipale qui s'est enrichie du fonds français. Bibliothèque très moderne, située en plein centre de la ville et qui reçoit chaque jour ouvrable quelque 300 visiteurs.

À noter que les jeunes, qui ont prêté leurs bras pour vider les cartons sortis de la camionnette prêtée par IVECO et ranger les ouvrages dans les rayons, ont pensé à mettre les livres destinés aux plus jeunes dans les rayons du bas, à la portée des plus petits.



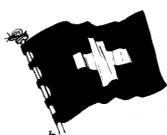
Quelques jours après notre retour, Mme Kersti Ramdaa, professeur de français de Kuresaare et notre principal interlocuteur estonien, arrivait à Paris avec ses trois fils. Les membres du Cercle François-Seydoux s'étaient cotisés pour lui offrir, à l'Alliance française, une session de trois semaines de perfectionnement destinée aux professeurs étrangers et consacrée, cette année, à la méthodologie de l'enseignement de notre langue. À Kuresaare, les élèves de français ont, cette année, doublé leurs effectifs. Ils sont près d'une soixantaine.

Les jeunes Français, de leur côté, tissent de nouveaux liens pour créer une « junior entreprise » qui doit produire des fonds destinés à entretenir et à favoriser les échanges. Les aînés reprendront sans doute dans le courant de l'année prochaine le chemin de Kuresaare pour affirmer et approfondir l'ancrage du groupe français dans l'île de Saaremaa, surtout pour s'entretenir avec les jeunes Estoniens qui ne demandent qu'à pratiquer la langue française. D'autre part, des contacts sont déjà pris, notamment avec le Club du Vieux Manoir, pour que des adolescents et des jeunes gens qui apprennent le français puissent venir en France afin de participer à des chantiers de restauration ou de reconstruction du patrimoine et d'être ainsi immergés dans un milieu francophone.

Bref, les jalons d'une coopération durable sont posés... Le Cercle François-Seydoux a pris des initiatives. Elles sont certes modestes, mais elles méritent d'être poursuivies et soutenues.

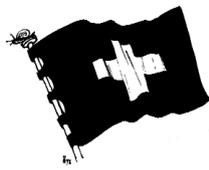
Jacques DHAUSSY
Cercle François-Seydoux

LES LANGUES DANS LA NOUVELLE CONSTITUTION DU CANTON DE FRIBOURG



Pour remplacer la Constitution du canton de Fribourg du 7 mai 1857, un nouveau texte, élaboré par une assemblée constituante, a été adopté en votation populaire le 16 mai 2004. Il comporte trois dispositions sur les langues. La principale, l'article 6, confirme





trois principes introduits en 1990 dans l'ancienne charte fondamentale. Il s'agit de :

- l'égalité du français et de l'allemand comme langues officielles (le canton compte 63,2 % de francophones, 29,2 % de germanophones, 1,3 % d'italophones et 6,3 % d'autres) ;
- la territorialité des langues française et allemande ;
- l'obligation pour l'État de favoriser la compréhension entre les communautés linguistiques.

Au demeurant, cet article constitutionnel contient trois innovations :

1. L'État et les communes veilleront à la répartition territoriale traditionnelle des langues et prendront en considération les minorités linguistiques autochtones.

2. L'État encouragera le bilinguisme.

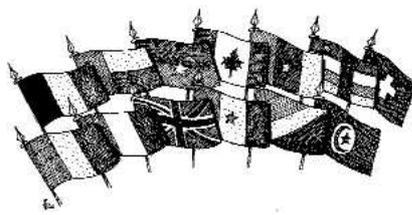
3. Les communes ont la possibilité d'avoir deux langues officielles, à condition qu'elles comprennent « une minorité linguistique autochtone importante », c'est-à-dire une part importante de population germanophone dans une commune à majorité francophone, ou vice-versa.

L'article 17 dispose que « la liberté de la langue est garantie ». C'est le même libellé que celui de l'article 18 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999. Mais le texte cantonal précise que « celui qui s'adresse à une autorité dont la compétence s'étend à l'ensemble du canton peut le faire dans la langue officielle de son choix ».

Enfin, l'article 64 par. 3 prévoit que « la première langue étrangère enseignée est l'autre langue officielle ». Ainsi, les élèves francophones du canton apprendront d'abord l'allemand et les écoliers alémaniques le français. C'est, dit le gouvernement fribourgeois, « une manière de reconnaître l'importance sociale, culturelle et économique du français et de l'allemand dans le canton, mais aussi dans le pays : la pérennité du lien confédéral a tout à gagner de ce genre de disposition ».

Étienne BOURGNON
Cercle François-Seydoux

**Cadeau de bienvenue !
À tout nouvel adhérent sera offert
un abonnement d'un an,
pour la personne de son choix.**



L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

M. André Ferrand, sénateur représentant les Français établis hors de France, s'est vu confier par le Premier ministre une importante mission : étudier les sources de financement de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), afin de compléter les ressources apportées par l'État.



L'enseignement français à l'étranger représente, avec 410 établissements dans 120 pays pour 235 000 élèves, le réseau le plus dense au monde. Si les statuts de ces établissements sont variés, la qualité de leur enseignement est exceptionnelle : les résultats au baccalauréat sont supérieurs à la moyenne métropolitaine. Néanmoins, il existe des difficultés de financement, notamment pour la rénovation et l'extension des locaux, d'où la nécessité de développer de nouveaux partenariats avec : *l'Union européenne, les pays d'accueil, les académies régionales françaises, les entreprises, le mécénat, les anciens élèves et les fondations. De manière générale, il s'agit de développer toutes les formes de partenariats public-privé.*

Par ailleurs, notre enseignement attire les étrangers, mais il faudrait moduler les tarifs et revoir l'attribution des bourses aux familles françaises.

Les conditions du succès : donner à l'AEFE les moyens humains et financiers nécessaires à son renforcement et resserrer les liens avec le ministère de l'Éducation nationale ; promouvoir un baccalauréat international, développer les partenariats en tenant compte des particularités locales.

Cet excellent rapport, intitulé *Financements de l'enseignement français à l'étranger. Réagir et s'unir pour un nouvel élan*, est en ligne sur le site de la Documentation française : www.ladocfrancaise.gouv.fr

Françoise MERLE

NDLR : Le 4 novembre, faisant suite aux propositions du rapport Ferrand, M. Xavier Darcos, ministre de la Coopération, a présenté au conseil des ministres une série de mesures destinées à soutenir l'enseignement français à l'étranger : création de nouveaux établissements, en encourageant « *l'homologation par la signature de protocoles avec l'Éducation nationale d'établissements autofinancés* » ; augmentation du nombre des bourses pour les élèves français, adaptation des bourses d'excellence pour les élèves étrangers, création de postes d'enseignants (jusqu'à cinquante par an) autofinancés par les établissements, etc. Sur le plan didactique, les établissements français pourront proposer des examens binationaux et seront encouragés à s'engager dans des actions de coopération pédagogique. M. Darcos a annoncé la mise au point d'ici la fin de l'année d'un plan d'action 2005-2007.

DE PIGÜÉ (ARGENTINE)



C'est un honneur pour moi d'écrire un texte qui paraîtra dans la revue *Défense de la langue française*, et de faire connaître ainsi à des milliers de lecteurs mon travail, certes modeste, mais que j'accomplis avec le cœur. Je suis touchée de savoir qu'en France, on manifeste quelque intérêt pour un professeur qui habite Pigüé et qui travaille dans une ville de 14 000 habitants.

Cette ville est à 600 km de Buenos Aires, dans le sud de la province. Ce fut la première colonie française en Argentine : en 1884, quarante familles venues du sud de la France, et principalement de l'Aveyron, s'installèrent dans les campagnes



pour y travailler la terre. Elles créèrent la première coopérative d'entraide en Amérique du Sud. Elles menèrent une vie très dure, mais réussirent à vaincre toutes les difficultés économiques engendrées par le climat. C'est maintenant une ville prospère.

Les habitants réservent toujours un accueil chaleureux aux Français qui, chaque année, visitent la région. C'est pour moi un souci permanent. Je participe à tout ce qui est en rapport avec le français, car j'aime faire connaître la France à Pigüé, effectuer des recherches, et aussi organiser des expositions, des programmes sur la chaîne locale, etc.

Maintenant, je dois vous dire qu'en Argentine le ministère de l'Éducation a instauré la loi 24 195 qui oblige à modifier beaucoup de programmes et impose l'anglais comme seconde langue depuis neuf ans dans tous les établissements scolaires. Alors, j'ai commencé à me battre pour maintenir la langue française à Pigüé et pour exercer mon métier de professeur de français. Je n'ai malheureusement pu le faire qu'à l'école Media N°2, puisque, grâce à Dieu, la direction a décidé que je donne en troisième année – pour nous, les élèves qui terminent le secondaire – quatre heures par semaine, presque rien...



Mes élèves ont entre 16 et 18 ans. Avec eux, je peux chaque année enseigner à un groupe de jeunes *Pigiüenses*, afin de leur faire connaître la langue de nos ancêtres. Je fais tout ce qui est possible. Entre autres choses, ils peuvent connaître Paris, ses monuments, l'histoire du roquefort, les couteaux Laguiole et davantage encore.

Ils réussissent. Ils peuvent comprendre et traduire des textes, mais il est très difficile de parler quand le groupe est nombreux. Je peux vous dire aussi que, pour un étranger, parler bien français est très, très difficile. Quel plaisir pour moi quand des Français qui visitent la ville viennent à mon école pour discuter avec « mes petits » !

Quelle joie lorsque, en octobre 2002, avec l'appui de l'Amicale, association de jeunes d'ici, qui établit des contacts avec des établissements français, de jeunes Aveyronnaises du lycée Louis-Querbes de Rodez sont venues à Pigiüé et ont passé une semaine avec mes élèves ! Elles étaient accompagnées de leur directeur, M. Pierre-Étienne Vanpouille, de Mme Candelaria Martel – professeur d'espagnol – et par des membres de l'Association Rouergue-Pigiüé. Avant de partir, le directeur a promis d'apporter une aide financière à l'école Media N°2.

En avril 2003, j'ai été fort surprise quand Pierre-Étienne et Candelaria m'ont adressé un courriel en disant qu'ils enverraient huit billets d'avion pour les élèves, deux pour Mme Gabriela Champredonde (présidente de l'Amicale) et un autre pour moi. Je n'aurais jamais espéré faire un voyage en France avec mes élèves, car la dépense à engager est hors de portée d'un Argentin.

Mes élèves ont eu le bonheur de faire ce voyage, et ils ont pu connaître ce beau pays, en octobre 2003. Ils étaient accompagnés par Mme Champredonde et Mme Araceli Fogel, professeur de géographie. Moi j'ai dû rester, car j'avais des ennuis de santé. Les élèves ont été accueillis chez de jeunes Aveyronnaises à Rodez. Ils ont aussi visité Paris, la Ville Lumière, et ils ont eu la chance de pouvoir monter à la tour Eiffel. Même si je n'ai pas eu le plaisir de faire le voyage, je me réjouis vivement de l'expérience que mes élèves ont vécue. Il reste, et je ne sais comment le faire, à rendre au lycée et aux familles, l'attention qu'ils ont eue pour nous.

Nora GAYRAUD de ANDRIEU

LE FRANÇAIS À LA FÊTE



De notre envoyée spéciale, Claire Goyer, administrateur de DLF.



Atlanta, juillet 2004 – Il n'est pas étonnant que ce soit Atlanta, avec son aéroport en étoile, ouvert sur le monde, et son gigantesque complexe hôtelier, qui ait été choisie pour accueillir le 11^e congrès mondial de la *Fédération internationale des professeurs de français* (FIPF) et le 77^e congrès de l'*Association américaine des professeurs de français* (AATF). À ces qualités logistiques s'ajoute le charme d'avenues bordées de myrtes blancs et roses, en cette ville où plane le souvenir de Scarlett O'Hara, de Martin Luther King, et qui abrite la Fondation Jimmy Carter, prix Nobel de la paix. Dans cet univers anglophone, que dire de l'émotion ressentie à l'intérieur du Hilton, siège du congrès, à entendre utiliser le français comme seule langue de communication, pendant cinq jours, par des personnes originaires de 118 pays aussi éloignés les uns des autres que l'Ouzbékistan, le Japon, le Pérou ou le Maroc ?

Avec Jean-Pierre Piriou, administrateur de la FIPF, les deux coprésidents du comité thématique, Alain Braun et Christian Pinet, « *il nous a fallu deux ans de préparation pour conduire ce projet à terme* », nous dit Jayne Abrate, secrétaire générale de l'AATF. Sans relâche, elle aide les congressistes à leur arrivée. Et la présidente, Margot Steinhart, d'évoquer joliment Saint-Exupéry pour décrire la singularité de ce rassemblement : « *Comme les roses du Petit Prince, les 300 congressistes sont tous semblables et tous uniques.* » Pour Claire Mc Leven, maire adjoint d'Atlanta, qui nous accueille, culture et langue ont partie liée puisque sa ville est jumelée avec Toulouse et Bruxelles.

Toutes les grandes figures de la Francophonie sont là : Abdou Diouf, secrétaire général de l'OIF, Xavier Darcos, ministre délégué à la Francophonie, Nathalie Normandeau, ministre au Développement régional du Québec, qui nous annonce la candidature du Québec pour le prochain congrès en 2008. Éliane Levaque représente la Communauté française de Belgique et Michael Kergin, ambassadeur du Canada à Washington, parle au nom de Denis Codere, ministre de la Francophonie du Canada, retenu à Ottawa.

« *La diversité des francophones présents à Atlanta est un beau témoignage de l'universalité de la langue française* », déclare Abdou Diouf dans son discours d'ouverture qui, développant le thème même du Congrès, « *le*



français, le défi de la diversité », rappelle que 3 millions de citoyens américains apprennent cette langue. Seule ombre au tableau : le refus, qu'il juge inacceptable, des autorités américaines de donner leur visa d'entrée à certains collègues, notamment aux Cubains.

Xavier Darcos fait part du message de soutien de Jacques Chirac, le congrès étant placé sous le haut patronage du président de la République française. Il annonce aussi l'opération de lancement de son ministère : « *100 profs pour une Europe plurilingue* », en direction des nouveaux pays membres de l'Union européenne, de la Roumanie et de la Bulgarie, qui sera suivie « *d'un plan triennal de soutien à la formation de 2 000 enseignants de français* ».

Dario Pagel, président de la FIPF et du Congrès, souligne l'aide considérable apportée par le ministère des Affaires étrangères français et ses ambassades à travers le monde, qui ont pris en charge le déplacement de très nombreux congressistes.

D'autres figures emblématiques de la Francophonie et de la langue française sont intervenues au cours des conférences et débats prévus l'après-midi de la journée inaugurale. Citons Hélène Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuel de l'Académie française, Roger Dehaybe, administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), Michèle Gendreau-Massaloux, recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), Christine Saragosse, directrice générale de TV5, Pierre Schapira, maire adjoint, chargé des relations internationales et de la Francophonie à la mairie de Paris (AIMF), Jacques Legendre, secrétaire général de l'Association parlementaire de la Francophonie. Invité manquant et regretté, Andreï Makine, retenu inopinément à Paris.

Les deux messages essentiels repris lors de cette première journée furent, d'une part, que le français n'appartient pas seulement à la France – il faut que les Français, enclins au jacobinisme, le comprennent absolument – et, d'autre part, qu'il est riche de la diversité des parlers et cultures des pays francophones dans le monde. Il est fondamental de reconnaître cette diversité pour que le français reste langue de la modernité et puisse contrebalancer l'uniformisation linguistique et culturelle mondiale, véritable appauvrissement. Un hommage appuyé fut donc rendu à tous les professeurs de français, vecteurs les plus efficaces du rayonnement de la langue.

Suivirent, pendant quatre journées studieuses, des conférences et tables rondes (plus de 500) animées tant par des spécialistes de la didactique que par des linguistes de renom. Parmi ces derniers, Jean-Marie Klinkenberg,



Louis-Jean Calvet, et Henriette Walter firent salle comble, le premier sur « *La diversité linguistique : un programme ou un dogme ?* », le deuxième sur « *La diversité des usages et l'usage de la diversité ou l'aïoli et l'Académie* », la troisième sur « *Le français, la diversité aux quatre coins du monde* ». Un compte rendu exhaustif des travaux est en préparation à la FIPF.



Hilton, 1^{er} sous-sol : celui des exposants, où chacun put « *faire son marché* » dans les différentes boutiques comme celles de l'Alliance française, RFI, TV5, Belgique-Wallonie-Bruxelles, Canada, agence de tourisme du Québec, associations diverses, librairies spécialisées, matériel informatique : un espace propice aux rencontres et aux échanges, où l'on trouvait même une boutique DLF.

Pour conclure, citons les spectacles offerts en fin de journée avec, pour point d'orgue, la soirée spéciale TV5 « *Double je à Atlanta* », animée par Bernard Pivot et où celui-ci, après avoir proposé une sélection de ses entretiens avec des personnalités représentatives de la francophonie contemporaine, anima un débat avec le public sur la langue française et son ancrage dans la diversité culturelle, un public de 1 300 « *Double je* » heureux et émus.

Claire GOYER

LAURÉATS DE LA PLUME D'OR 2004

Ils furent 3 000 candidats, issus d'une centaine d'Alliances françaises sur tous les continents, à participer cette année à la Plume d'or, notre concours international de langue française.

Grâce au partenariat avec le Sénat, qui nous aide à obtenir une subvention pour l'expédition des colis dans les différentes Alliances, les cent meilleurs, cités ci-dessous, recevront les récompenses offertes par de nombreux mécènes.

Le premier prix a été remporté par une jeune Roumaine, Andreea Liana Spataru, qui sera invitée à Paris pendant une semaine en mars 2005.

1 ^{re}	Andreea Liana Spataru	Brasov	Roumanie
2 ^e	Florina Mihaela Malita	Brasov	Roumanie
3 ^e	Marius-Cosmin Portaru	Pitesti	Roumanie
	Catalina Ciurea	Pitesti	Roumanie
5 ^e	Alexandra Atanassova	Plovdiv	Bulgarie
	Maria Ester Habas Castro	Malaga	Espagne
	Hristev Dontcho	Plovdiv	Bulgarie
	Giovan.Emanuele Santacroce	Catane	Italie
9 ^e	Ninoska Borjas	Maracaïbo	Venezuela
10 ^e	Mercedes Gros	Montevideo	Uruguay
	Anna Krychen	Samara	Russie
	Viorica Munteanu	Chisinau	Moldavie
13 ^e	Raïsa Akopyan	Samara	Russie
	Virginia Garin	Montevideo	Uruguay
	Silviu Alin Ilie	Constanta	Roumanie
16 ^e	Ronan Breslin	Dublin	Irlande
	Rucsandra Cior	Pitesti	Roumanie
18 ^e	Chindina Luda	Samara	Russie
	Marius Cobianu	Pitesti	Roumanie
	Elena Cornelia Morgan	Pitesti	Roumanie
	Alina Popescu	Pitesti	Roumanie
22 ^e	Sammy Perez Jarvis	Cuba	Cuba
	Ana Maria Teaca	Pitesti	Roumanie
24 ^e	Natasa Amin	Zagreb	Croatie
	Renata Vasko	Györ	Hongrie
	Monica Vlaicu	Pitesti	Roumanie
27 ^e	Ana Maria Popescu	Brasov	Roumanie
28 ^e	Lynda Hubert-Ta	Tamatave	Madagascar
	Vanessa Massoni da Rocha	Rio de Janeiro	Brésil
	Daniela Mora	Quito	Equateur
	Maria Cristiana Vasice	Pitesti	Roumanie
32 ^e	Matgormata Pataniuk	Gorzow	Pologne
	Telma Dos Santos Rodrigues	Copacabana	Brésil
	Simona Gelao	Bari	Italie
	Vincenzo Tropea	Catane	Italie
36 ^e	Anja Ivekovic-Warjinis	Zagreb	Croatie
37 ^e	Aracelis Arosemena	Panama	République de Panama
	Roberta Bongiovi	Catane	Italie
	Susana Bueno Gallardo	Malaga	Espagne
	Kavita Dadia	Bombay	Inde
	Anjan Kleinhout	Haarlem	Pays-Bas
	Agnes Torma	Györ	Hongrie
43 ^e	Yulian Reyes	La Havane	Cuba
	Chokhani Ruchi	Poona	Inde
45 ^e	Flavia De Andrade Durao	Rio de Janeiro	Brésil
	Gérard Van Krieken	Haarlem	Pays-Bas
47 ^e	Tatiana Cioara	Chisinau	Moldavie
48 ^e	Snehal Agrawal	Bombay	Inde
	Adriana Maria Poncea	Pitesti	Roumanie
50 ^e	Catherine Cheremete	Kharkov	Ukraine

	Lorena Cisneros	Quito	Équateur
	Michela Pacella	Carrare	Italie
53 ^e	Veronika Szütz	Györ	Hongrie
54 ^e	Blerima Hankollari	Korsa	Albanie
	Susana Richardson	Montevideo	Uruguay
56 ^e	Emmanuel Azzopardi	Floriana	Malte
	Ylenia Del Freo	Carrare	Italie
	Hans De Haan	Haarlem	Pays-Bas
	Anita Kiss	Györ	Hongrie
	Jyoti Mishra	Katmandou	Népal
61 ^e	Agnes Homung	Györ	Hongrie
	Alexandra Profeanu	Pitesti	Roumanie
	Gajave Rashmi	Poona	Inde
	Aparna Venson	Hyderabad	Inde
	Leyya Hobaya	Tamatave	Madagascar
	Vositha Wijenayake	Colombo	Sri Lanka
67 ^e	Georgiana Florea	Constanta	Roumanie
	Miguel Lacerda	Botafogo	Brésil
	Cosmin Molea	Pitesti	Roumanie
	Jorge Pena Suarez	Medellín	Colombie
	Mark Porter	Arusha	Tanzanie
	Francesco Ricci	Bari	Italie
	Ruth-Ann Richards	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	
74 ^e	Maria Gabriela Braga da Silva	Botafogo	Brésil
	Ledon Labady	Santiago de Cuba	Cuba
	Ganglani Poonam Mohan	Madras	Inde
	Denis Semenov	Kharkov	Ukraine
78 ^e	Oméga Chery	Santiago de Cuba	Cuba
	Anne Filonenko	Kharkov	Ukraine
	Tania Garcia Bautista	Lima	Pérou
	Katya Minkina	Hyderabad	Inde
	Dorina Motu	Korça	Albanie
	Maria Sanchez Marino	Malaga	Espagne
	Malgorzata Winiarska	Szczecin	Pologne
85 ^e	Carlos Alberto Arrue	Panama	République de Panama
	Valeriu Cimpoiesu	Chisinau	Moldavie
	Soniya Dabak	Poona	Inde
	Evelyn Ogu	Port Harcourt	Nigeria
	Eucharista Edel Quinn.V.	Madras	Inde
90 ^e	Maria Helena Guinle	Nova Friburgo	Brésil
	Catherine Kiriama	Mombasa	Kenya
	Ramya Mahesh	Bombay	Inde
	Ewa Olewska	Gorzow	Pologne
	Angelica Oliva Lauras	La Havane	Cuba
	Golder Otobotekere	Port Harcourt	Nigeria
96 ^e	Malgorzata Bialy	Szczecin	Pologne
97 ^e	Hector Hernan Franco	Medellín	Colombie
	Wanda Pedros Arnaud	Nova Friburgo	Brésil
99 ^e	Augustin Djorwe	Garoua	Cameroun
	Indu Ramanathan	Hyderabad	Inde

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie

de chez nous

et d'ailleurs

● **M. Xavier North** a été nommé délégué général à la langue française et aux langues de France, le 29 septembre. Il était auparavant directeur de la Coopération culturelle et du Français au ministère des Affaires étrangères.

● ALGÉRIE :

Depuis le 11 septembre, le français est devenu la langue étrangère obligatoire à l'école primaire, et ce dès la 2^e année.

● BELGIQUE :

– L'APFF* a envoyé un communiqué de presse, le 18 novembre, pour proposer des solutions de rapprochement entre les communautés flamande et francophone, notamment « *la création d'une chaîne de télévision commune en s'inspirant de l'exemple d'Arte* ».

– La RTBF* et RFI* devraient lancer début 2005, pour les Bruxellois francophones, une radio publique : « *Radio Bruxelles international* ».

● BRÉSIL :

Grâce aux efforts des Alliances françaises et des associations francophones, le français redevient obligatoire au concours d'entrée de l'Institut Rio Branco qui forme les futurs diplomates brésiliens.

● CAMBODGE :

La 14^e Assemblée générale de l'AUF* se tiendra à Phnom Penh, les 20 et 21 mai 2005. L'Asie du Sud-Est compte plus de cinquante-cinq établissements universitaires, membres de l'AUF.

● CHINE :

– Le 13 septembre, à l'université de Wuhan (la plus importante, après celle de Pékin,

pour l'apprentissage du français), devant 250 professeurs et leurs étudiants, **Alfred Gilder** a présenté « *Quatre bonnes raisons d'apprendre le français* ».

– La télévision nationale chinoise CCTV a lancé le 1^{er} octobre une chaîne d'information en continu, en français et en espagnol, qui émet par tranches de quatre heures dans chacune des deux langues.

● ESPAGNE :

La Voz de Galicia (début octobre) signale que de nombreux élèves demandent à apprendre le français à l'Escuela Oficial de Idiomas de Vigo et qu'il n'y a pas de place pour tous.

● ÉTATS-UNIS :

– *France-Louisiane Franco-Américanie* (n° 117) rend compte des accords signés, le 9 septembre, entre la France et l'État de Louisiane, pour les années 2004 à 2006. Ces accords portent sur l'enseignement du français et les coopérations universitaire, artistique et audiovisuelle.

FLFA, 17 avenue Reille, 75014 Paris,
tél. : 01 45 88 02 10, fax : 01 45 88 03 22,
courriel : fffa@free.fr, site : <http://fffa.free.fr/>

– Une jeune Américaine, Mme Rebecca Skinner vient d'ouvrir à New York l'**International School of Brooklyn**, où le français et l'espagnol sont enseignés aux enfants de 18 mois à 6 ans, par des professeurs français et espagnols.

Site : <http://isbrooklyn.org/>

● QUÉBEC :

La Grande Bibliothèque nationale du Québec ouvrira ses portes en 2005 à **Montréal**, qui sera cette même année, pour l'Unesco, la capitale mondiale du livre.

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie

de chez nous

et d'ailleurs

● **ROUMANIE :**

Le Journal de DEFY* (4^e trimestre 2004), signale que grâce à Elena Grigoriu, professeur de français, deux classes de 4^e (élèves âgés de 10 ans) de l'école Dimitrie-Cantemir à Galati étudieront le français comme première langue étrangère.

● **SUISSE :**

À l'université de Fribourg, du 18 au 21 août 2004, les 4^{es} journées francophones de recherche opérationnelle (FRANCORO) ont réuni une centaine de chercheurs européens, africains et américains.

● M. Abdou Diouf, secrétaire général de l'OIF*, a offert *Alerte francophone*, d'Alfred Gilder et Albert Salon (Éditions Arnaud Franel, 2004), aux cinquante et un chefs d'État et de gouvernement, présents les 26 et 27 novembre à Ouagadougou (Burkina Faso). En outre, l'OIF a remis cet ouvrage aux délégations et aux journalistes qui ont assisté à ce X^e Sommet de la Francophonie.

● **À lire :**

– *Vocabulaire européen des philosophies*, sous la direction de Barbara Cassin (Le Seuil/Le Robert, 2004, 1 532 p., 95 €).

– *Diversité culturelle et mondialisation*, préface d'Abdou Diouf (Autrement, « Mutations », 2004, 360 p., 19 €).

● L'AIF* a attribué la **Bourse francophone de promotion internationale d'un film du Sud** (80 000 €), à *Tenja* (« Tanger » en arabe) premier film du réalisateur marocain Hassan Legzouli. *Mooladé*, du Sénégalais Ousmane Sembène, a reçu la mention spéciale (40 000 €).

● Le dossier du mois d'octobre de **Franc-parler**, site de l'AIF*, est consacré à la **formation à distance** pour l'enseignement du français langue étrangère. Il permet de choisir une formation, de s'y préparer et d'en connaître le fonctionnement grâce à la description d'un campus virtuel : <http://www.francparler.org/dossiers.htm>

● **L'Université des Nations unies (UNU)**, dont le siège est à Tokyo, publie en ligne le premier numéro en français de son bulletin *update.unu.edu* (n° 33 sept.-oct. 2004) : <http://www.update.unu.edu/fr/>

● Grâce aux 750 000 € du Grand prix culturel de la Fondation Louis-D., que lui a attribué l'Institut de France (25 octobre), la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) ouvrira à Paris une « maison des professeurs de français ». Site : <http://www.fipf.org/>

Françoise MERLE

* AIF : Agence intergouvernementale de la Francophonie

* APFF : Association pour la promotion de la francophonie en Flandre

* AUF : Agence universitaire de la Francophonie

* DEFY : Développement de l'entraide francophone yvelinoise

* FIPF : Fédération internationale des professeurs de français

* OIF : Organisation internationale de la Francophonie

* RFI : Radio France internationale

* RTBF : Radio-Télévision belge de la communauté française



LES LANGUES DE L'EUROPE

La francophonie, combat d'arrière-garde ?

Nous remercions vivement Luc Collès, professeur de langues romanes à l'Université catholique de Louvain, de nous avoir autorisés à reproduire cet article publié dans Le Soir (13 juillet 2004).

Dans une interview parue dans *Le Vif-L'Express*¹, Philippe Van Parijs, professeur d'éthique économique et sociale à l'UCL, déclarait que « *si on veut démocratiser la communication à l'échelle européenne, il est impératif d'avoir une langue commune, l'anglais* ». Selon lui, le français deviendra de plus en plus une langue vernaculaire, parlée uniquement par des natifs. Sans être favorable à une anglicisation intégrale des universités, il estime aussi que la formation de très haut niveau comme la production scientifique doivent se faire en anglais. Je ne puis, quant à moi, souscrire à de tels propos selon lesquels les actions menées pour la diffusion du français dans le monde relèveraient d'un combat d'arrière-garde.

En septembre 2001, j'ai eu l'occasion de participer à Louvain-la-Neuve à un colloque organisé par l'AFLS (Association for French Language Studies). Ces enseignants-chercheurs anglo-saxons étaient réunis parce que le français n'est pas pour eux une langue imposée, mais un choix professionnel, voire un choix de vie. Ils seraient donc les premiers à se désoler de la fragmentation de la francophonie en diverses « réserves » entourées d'anglophones. Ils seraient les premiers à ressentir comme une perte de richesse humaine l'uniformisation de notre planète. Par ailleurs, en contribuant, à leur manière, à l'essor du français, ils sont aussi, par leur situation, des passeurs de frontières, des agents d'interculturalité.

Dans les actions que les francophones mènent pour la diffusion du français, il leur paraît capital de veiller à ce que celui-ci reste une passerelle entre plusieurs continents. Avec l'anglais, cette langue est parlée par plusieurs pays du Nord et du Sud et n'est pas le reflet d'une seule puissance occidentale. Ainsi, pour reprendre les termes de Jacques Attali, elle peut offrir

1. Le 25 juin 2004.



un autre choix que l'anglais dans la recherche d'une modernisation, une autre alliance géopolitique pour les acteurs de la mondialisation.

Quant à l'Europe, si elle doit continuer à s'affirmer sur les plans économique et politique, elle devra aussi s'affirmer sur le plan culturel. Or, sans préjuger du sentiment européen qu'éprouvent plusieurs ressortissants du Royaume-Uni, je rejoins Claude Hagège et bien d'autres quand ils constatent que, dans le monde, l'anglais est de plus en plus porteur de valeurs extérieures à l'Europe, essentiellement américaines. Au contraire, le français comme l'allemand et l'espagnol peuvent devenir les langues fédératrices de l'Europe, constitutives d'une part importante de l'identité européenne.

Ce rôle structurant ira de pair avec une incitation au plurilinguisme. La mise en valeur des différentes langues européennes peut représenter une alternative à l'uniformisation américaine. La France l'a bien compris dans sa politique linguistique actuelle. L'avenir des cultures dans l'Europe de demain passe par le développement d'un plurilinguisme organisé. Le problème, en effet, n'est pas le recours à l'anglais, dont tout le monde s'accorde à penser qu'il est incontournable, mais à l'anglais seul.

Je voudrais, quant à moi, en tant que romaniste et didacticien du français langue étrangère, souligner combien je crois que dans cette perspective – l'encouragement au plurilinguisme – les langues romanes pourraient s'associer entre elles et avoir ainsi plus de chances de réussite que n'en aurait chaque langue latine isolée, de contenir l'avance constante du sabir américain. À l'échelle mondiale, on peut d'ailleurs constater que la frange linguistique latinophone (espagnol, français, italien, portugais et roumain) est aussi étendue que l'aire d'utilisation de l'anglo-américain. L'enseignement simultané des langues (*cf.* les travaux de Claire-Blanche Benveniste, de Louise Dabène et Tilbert Stegmann) ne va pas remplacer l'enseignement actuel des langues étrangères, mais c'est une technique qui ouvre la possibilité d'un apprentissage plurilinguistique.

Une telle méthodologie basée sur l'intercompréhension aurait peut-être aussi sa raison d'être aux États-Unis si l'on veut y développer l'enseignement du français. L'irrésistible poussée de l'espagnol pourrait ainsi être exploitée didactiquement au bénéfice de cette autre langue romane qu'est le français. Certes, je n'ignore pas que l'étude des langues étrangères est loin d'être une obligation pour les Américains et que leur choix est en général guidé par des motivations pratiques. En facilitant l'apprentissage du



français, il importe donc aussi de lutter contre un certain nombre de stéréotypes et de montrer que le français n'est pas seulement une langue élitiste et intellectuelle, mais également un outil de communication, notamment chez le grand voisin du Nord, le Québec.

En étant ainsi un intermédiaire entre trois cultures, anglo-américaine, hispanique et française, l'enseignant ou le chercheur francisant aux États-Unis peut être un modèle pour l'Européen en quête d'une affirmation identitaire ouverte sur les autres cultures. Pour le francophone, qu'il soit d'Europe ou d'ailleurs, il représente aussi un espoir : l'espoir de voir vivre sa langue, à côté de l'anglais, avec une coloration propre, aux prétentions moins hégémoniques.

Au moment où la mondialisation des marchés conduit à l'aplatissement de toutes les langues vers l'anglais, à l'heure où, en Europe comme ailleurs, nombreux sont ceux qui cherchent à vivre virtuellement dans le monde anglo-saxon en baragouinant la langue du vainqueur, je tiens donc à me ranger résolument du côté de ceux qui se battent pour la francophonie.

Certes, les défis ne manquent pas : le français coexiste avec une multitude d'autres langues ; une moitié des francophones vit dans des pays qui comptent parmi les plus pauvres du monde, l'autre moitié dans des pays qui sont parmi les plus riches. Mais la francophonie a entrepris d'affronter tous ces problèmes : enseignement du français, culture et communication, protection de l'environnement et défense des droits de l'homme.

Voyager en francophonie, c'est rencontrer la diversité des cultures, des modes de vie et de pensées. C'est découvrir tout ce qu'il y a de commun entre des jeunes du Mali, du Québec, du Vietnam, du Cambodge, de la Communauté Wallonie-Bruxelles, de Roumanie, etc. C'est mesurer la richesse des métissages et des symbioses.

Cependant la francophonie ne se limite pas aux seuls pays francophones. Au-delà de cet espace linguistique et culturel, l'enseignement du français contribue au rayonnement de la francophonie dans le monde. L'avenir du français, l'avenir même de notre langue et de notre culture, sera fonction de l'ampleur, de l'efficacité, du dynamisme de l'enseignement du français comme langue seconde et du français comme langue étrangère.

Luc COLLÈS



MANIFESTE *

Les soussignés :

- constatant que, par suite du récent élargissement de l'Union européenne, le nombre des langues nationales s'y élève à vingt, et que les adhésions prévues ou probables vont porter ce chiffre à vingt-trois ou vingt-cinq ;
- reconnaissant que chaque État membre, par respect de sa dignité et pour préserver la diversité culturelle de l'Union, a droit à ce que sa langue soit tenue pour langue officielle ;
- prévoyant que, pour rendre possible le fonctionnement normal des institutions, le nombre des langues de travail devra forcément être limité, en usage sinon en droit, et de manière variable selon les organismes directeurs, délibérants ou administratifs de l'Union ;
- considérant qu'il est indispensable, pour l'homogénéité du droit européen, l'application des accords et le règlement des litiges, que l'Union choisisse une langue de référence ;
- estimant que la langue française, comme jadis le latin, est celle qui offre, grâce à son vocabulaire, sa syntaxe et sa grammaire, le plus de garanties de clarté et de précision, et qui réduit au minimum les risques de divergences d'interprétation ;
- rappelant que, par coutume constante depuis l'origine, c'est en français que la Cour de justice de Luxembourg instruit les cas qui lui sont présentés et qu'elle rend ses arrêts ;

demandent au Conseil européen de convenir que, pour tous les textes ayant valeur juridique ou normative engageant les membres de l'Union, la rédaction déposée en français soit celle qui fait référence.

Maurice Druon, de l'Académie française, ancien ministre, ancien député européen,
Otto de Habsbourg, ancien député européen, président de l'Union paneuropéenne,
Mario Soarès, ancien président de la République du Portugal, ancien député européen,
Bronislaw Geremek, ancien ministre des Affaires étrangères de Pologne,
Siméon de Saxe Cobourg, Premier ministre de Bulgarie,
Dora Bakoyianni, maire d'Athènes,
Adrian Nastase, Premier ministre de Roumanie,
Suzanna Agnelli, ancien ministre des Affaires étrangères d'Italie,
Federico Mayor, ancien ministre de l'Éducation d'Espagne et député européen,
 ancien directeur général de l'UNESCO,
Ismail Kadare, écrivain albanais,
Kiro Gligorov, premier président de la République de Macédoine,
Antoinette Spaak, ministre d'État de Belgique, ancien député européen,
 Et, au titre de secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Abdou Diouf, ancien président du Sénégal.

* Présenté par Maurice Druon, le 13 octobre 2004, à la Maison du Barreau, sous la présidence de Jean-François Burgelin, procureur général près la Cour de cassation, et de Jean-Marie Burguburu, bâtonnier de l'Ordre des avocats à la cour de Paris.

LE FRANÇAIS EN FRANCE

L'ACADÉMIE GARDIENNE DE LA LANGUE

Les emplois recommandés ou déconseillés*

NIVEAU n. m. XIV^e siècle, *nyviel*. Issu de l'ancien français *livel*, *liveau*, lui-même emprunté du latin *libella*, de même sens.

1. Instrument qui sert à vérifier l'horizontalité d'un plan, d'un terrain. *Mesurer, ajuster au niveau, avec le niveau. Niveau à bulle d'air* ou, simplement, *niveau à bulle* [...].
2. Degré d'élévation par rapport à un plan horizontal, hauteur relative par rapport à un point de référence. *La cour n'est pas au niveau du jardin. Le niveau du fleuve a monté.* [...]
3. Position dans une échelle mesurant l'intensité ou la valeur; degré, échelon dans une hiérarchie. *La production n'a pas encore atteint le niveau souhaité.* [...]
4. Loc. adv. et adj. *De niveau, au même niveau, sur le même plan. Mettre de niveau. La cour et le jardin ne sont pas de niveau.*

Loc. prép. *Au niveau de, de niveau avec, à la hauteur de. Cette terrasse est de niveau avec le rez-de-chaussée de la maison.* [...] Fig. *Ses mérites ne sont pas au niveau de ses prétentions.*

La locution au niveau de ne doit être employée au sens figuré que lorsqu'elle exprime une comparaison entre deux termes. C'est à tort qu'on la substitue à d'autres tours comme en ce qui concerne, pour ce qui touche, du point de vue de...

NOMINALISATION n. f. XX^e siècle. Dérivé de *nominaliser*.

GRAMM. Le fait de donner la valeur grammaticale d'un nom à un mot ou à un groupe de mots qui relèvent d'une autre catégorie, en lui adjoignant un déterminant. [...] *On effectue une nominalisation du pronom, de l'adverbe, de la phrase, quand on dit : « le moi », « le pourquoi et le comment », « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ».* (On préférera le terme *substantivation*.) [...]

On préférera à la nominalisation, qui correspond à une mode et alourdit considérablement la phrase, l'usage d'une proposition construite autour d'un verbe (comme X a redressé cette entreprise plutôt que le redressement de cette entreprise par X).

NOMINATION n. f. XIV^e siècle. Emprunté du latin *nominatio*, de même sens.

1. Action de nommer quelqu'un à un emploi, à une charge, à une dignité, etc. *Procéder à une nomination.* [...]
2. Le fait d'être nommé à un emploi, à une charge, à une dignité, etc. *Sa nomination au Conseil d'État a été bien accueillie.*

Spécialt. Le fait d'être mentionné dans la sélection d'un concours, d'une compétition. *Ce film, cet acteur a obtenu plusieurs nominations*, il figure à plusieurs titres sur la liste des récompenses proposées par un jury.

Aucun verbe français autre que nommer ne correspondant à nomination, on s'interdira d'employer l'américanisme « nominer ».

* Extraits du fascicule NÉGLIGÉ à NUÉE (2 octobre 2004) de la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*. Les fascicules sont publiés par le *Journal officiel*, au fur et à mesure de l'avancement des travaux de l'Académie, et sur l'internet (de A à négaton) : <http://atilf.atilf.fr/academie9.htm>

M O T S E N P É R I L

EN ÉCHAPPADE (locution adverbiale, d'*échapper*), à la dérobée.

« *Croyez qu'une calèche a bien ses petits avantages. D'abord, les regards partent en échappade ; le haut du visage est dans l'ombre ; le bas en paraît plus blanc.* »

(Diderot.)

À ÉCORCHE-CUL (locution adverbiale)

1. En glissant, en se traînant sur le derrière.

« *Achille, après l'avoir vaincu, le traînait à écorche-cul.* » (Scarron.)

2. À contre-cœur.

« *Au bout de cela, le médecin mit le nez à terre, le pied passé dans un estrier, et si fit encore quelque chemin traîné à l'escorche-cul.* » (A. d'Aubigné.)

La locution est, on s'en douterait, familière.

ÉCORNIFLER v. dérivé d'*écorner* : prendre, se faire donner çà et là de l'argent, un dîner...

« *Je m'en vois escornifflant, par cy, par là, des livres les sentences qui me plaisent.* » (Montaigne.)

ÉCORNIFLEUR, EUSE n. celui, celle qui écornifle.

« *Comme ils [les rats] pouvaient gagner leur habitation, l'écornifleur [le renard] étant à demi-quart de lieue...* » (La Fontaine.)

EMBÂTER v.

1. Garnir du bât une bête de somme : embâter les mulets.

2. Figuré : familièrement, embarrasser ou ennuyer.

« *Le chancelier déclara à M. de Chevreuse qu'il pouvait faire son fils duc et pair s'il voulait, et embâter le roi de ses beaux raisonnements.* » (Saint-Simon.)

EMMITONNER v. envelopper dans des mitaines les mains et par suite tout le corps dans quelque étoffe moelleuse.

« *Tel qui se tient emmitonné dans les martes [fourrure de zibeline] jusqu'aux oreilles...* » (Montaigne.)

EMPARADISER v. donner à quelqu'un un état de bonheur comparable à celui dans lequel on vit au paradis.

L'Art d'emparadiser les âmes (titre d'un livre ascétique du XVII^e siècle).

ENGANTER v. prendre quelqu'un comme un gant, le faire sien.

« *Ce jeune homme était méprisé de la demoiselle de comptoir, qui pendant longtemps avait espéré l'enganter.* » (Balzac.)

Jean TRIBOUILLARD

ACCEPTIONS ET MOTS NOUVEAUX*

ACCONIER, ACONIER (pour *stevedore*) : Entrepreneur ou entreprise de manutention spécialisés dans l'embarquement et le débarquement de marchandises.

AVIS DE MISE À DISPOSITION (pour *notice of readiness*) : Document par lequel le capitaine notifie à l'affréteur que son navire est en mesure d'effectuer les opérations commerciales prévues au contrat.

CORRIDOR DE FRET (pour *freight corridor, freight freeway, freightway*) : Infrastructure exploitée en commun par plusieurs gestionnaires pour permettre la circulation de trains de fret sur un même itinéraire ; par extension, l'ensemble des sillons horaires correspondants.

DÉFAILLANCE DU VOYAGEUR. Forme abrégée : **DÉFAILLANCE** (pour *no-show*) : Absence d'un voyageur ayant réservé une prestation de services.

Note : Ce voyageur est appelé « voyageur défaillant ».

ÉTHYLOMÈTRE (pour *breath analyzer*) : Instrument de mesure de la concentration d'alcool dans l'air expiré.

ÉTHYLOTEST (pour *alcohol test, alcoholtest*) : Appréciation du taux d'alcool dans l'air expiré au moyen d'un appareil ; cet appareil lui-même.

LETTRE DE TRANSPORT MARITIME (pour *seaway bill*) : Document non négociable faisant preuve du contrat de transport maritime et des caractéristiques de la marchandise chargée.

Note : À la différence du *connaissance*, la lettre de transport maritime ne constitue pas un titre représentatif de la marchandise.

MITAGE (pour *urban scattering*) : Prolifération non maîtrisée de constructions en milieu rural ou périurbain.

PARTAGE DE VÉHICULE (pour *car-club, car sharing*) : Service mettant des véhicules à la disposition d'utilisateurs successifs, selon une procédure simplifiée par rapport à la location traditionnelle.

Note : Les véhicules pour lesquels ce type de service est proposé sont dénommés VÉHICULES PARTAGÉS.

PORTE-AUTOS (pour *car carrier, car carrying wagon*) : Véhicule aménagé pour le transport d'automobiles.

Note : Pour les véhicules ferroviaires, on dit également WAGONS PORTE-AUTOS.

* Extraits de « Vocabulaire des transports et de l'urbanisme » adopté par la Commission générale de terminologie et publié au *Journal officiel*, le 21 octobre 2004, consultable sur CRITER, base de données terminologiques de la Délégation générale à la langue française :

<http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/>

SONORITÉS MÉDIÉVALES

Le passé et l'histoire sont comme des miroirs qui éclairent le présent et l'avenir. Cette idée maîtresse contribue au succès des fêtes médiévales, plaisante occasion de rencontrer, dans la bonne humeur, costumes et instruments, plats, boissons telles que l'hypocras, un vin à la cannelle, et la cervoise, ancêtre des bières. La fête médiévale de juin à Provins fait ressurgir quelques termes délaissés, dont certains mériteraient un emploi renouvelé.

Intéressons-nous, aujourd'hui, aux musiques médiévales, diversifiées au cours du temps, du Nord au Midi, et aux instruments ici maniés avec aisance par de talentueux baladins. Quelle panoplie à explorer !

Tambour. Caisse de forme cylindrique, à fonds formés de peaux tendues, inconnue des Romains, probablement héritée des Arabes et des Maures. On frappe sur le tambour avec des baguettes pour en tirer des sons, spécialement dans la musique militaire : *battre le tambour*. Au sens figuré, *faire battre le tambour*, « divulguer » ; *tambour battant*, « sans donner de relâche » ; *sans tambour ni trompette...*

Un **tambour de basque** est un petit tambour, garni de grelots et de plaques de cuivre, dont on joue en le tenant d'une main et en le frappant de l'autre. Mme de Sévigné raconte : « *Je donne tous les jours un violon et un tambour de basque à très petits frais ; et dans ces prés et ces jolis bocages, c'est une joie que d'y voir danser les restes des bergers et des bergères du Lignon.* »

Par extension, *tambour* se dit de celui qui bat l'instrument. Condillac (*Études historiques*, III, 2) rapporte que le tzar Pierre « *va s'instruire dans les chantiers de Hollande ; il y veut être charpentier pour apprendre la construction, comme il a voulu commencer par être matelot sur ses vaisseaux, et tambour dans ses troupes de terre, pour apprendre à devenir général* ». Muni d'une grosse canne, le **tambour-major** commande et dirige les tambours d'un régiment. « *Les hauts tambours-majors aux panaches énormes* » (V. Hugo, *Châtiments*, « L'Expiation »).

Par dérivation, c'est un métier circulaire pour broder à l'aiguille, sur lequel est tendue la mousseline. Tambour est encore un terme d'horlogerie (un cylindre sur lequel s'enroule la corde) et de serrurerie, et se retrouve dans plusieurs métiers : porte à tambour, tambour pour construire une colonne, couteau à tambour...

Des proverbes : *vouloir prendre des lièvres au son du tambour* se dit en parlant d'une entreprise négligeant la discrétion nécessaire ; et encore : *ce qui vient de la flûte retourne au tambour* (le bien acquis trop rapidement ou malhonnêtement se dissipe aussi aisément qu'il a été amassé).

Tambourin. Diminutif pour un tambour moins large et plus long, sur lequel on ne bat qu'avec une seule baguette et, par extension, le mot désigne le tambourin du village qui scande un air invitant à la danse, encore dit **tambourineur**. « *Elle avait six tambourineurs, douze fifres et six sonneurs, de mélodieuses cymbales* » (Scarron, *Virg.* I). Le **tambourinage** est l'action de tambouriner, c'est-à-dire battre le tambour ou le tambourin. Particulièrement, les enfants tambourinent, en battant sur de petits tambours jouets. On dit aussi *tambouriner à une porte*.

Grelot. Petite boule de métal creuse et percée de trous, renfermant un morceau de métal mobile qui la fait résonner dès qu'on la remue. Le meilleur exemple était celui des grelots du cheval. La Fontaine (*Fables II, 2*) rapporte plaisamment les projets des rats : « *Dès l'abord, leur doyen, personne fort prudente,/ Opina qu'il fallait, et plus tôt que plus tard,/ Attacher un grelot au cou de Rodilard* ». Familièrement, on dit *attacher le grelot*, « faire la première tentative dans une affaire hasardeuse ».

Le grelot est en outre un insigne porté sur la **marotte** de la folie, espèce de sceptre surmonté d'une tête coiffée d'un capuchon bigarré de différentes couleurs et garnie de grelots. « *Un fou reçoit ses grelots et sa marotte en cérémonie* » (Voltaire, *Dialogues XXIV, 10*). C'est enfin un terme de botanique : les fleurs du muguet sont en forme de grelot. L'origine serait *grilot*, variété bourguignonne de *grillon* ou *grell*, « aigu », en moyen haut allemand.

Il en est venu **grelotter**, **grelottant**, au propre : « qui fait sonner ses grelots ». « *Trois chevaux de poste, tout sonnante et grelottant devant le perron.* » *Trembler le grelot*, si fort que les dents claquent l'une contre l'autre. Par extension, est né un sens bien différent : « trembler de froid ».

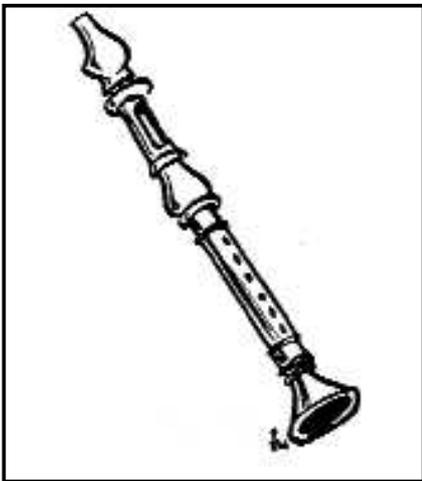


Flûte. « *Dans un sens général, tout instrument à vent, en bois et à trous que l'on bouche avec les doigts, et dans lequel on souffle* » (Littré). L'origine

étymologique serait onomatopéique. Au XII^e siècle, on avait *flehutes* et *flaiite*, utilisant la suite vocalique marquant le bruit du vent passant dans un tuyau sonore vide, tandis que les consonnes initiales *f* et *l* sont à rapprocher de mots issus du latin *flare*, « souffler » – retrouvés dans *flageolet*. Le provençal *flaiit* a fourni *flauta* à l'espagnol et *flauto* à l'italien.

Pour l'homogénéité d'une formation orchestrale, il faut accorder les instruments. D'où les dictons, passant au tour figuré : *Ajustez vos flûtes*, se dit en parlant à un homme qui ne paraît pas d'accord avec soi-même, ou à plusieurs personnes qui se sont mal concertées. D'où le trait de Molière dans *L'Étourdi* (I, 4) : « ...et vous, filous fieffés.... Mettez, pour me tromper, vos flûtes mieux d'accord. » *Aller aux flûtes de quelqu'un*, c'est faire toutes ses volontés.

Jouer de la flûte sur le bout de son nez est un geste de moquerie chez les gamins, les ouvriers, les jeunes soldats, qui consiste à tenir les deux mains ouvertes, très étendues, le pouce gauche touchant le bout du nez, le pouce droit touchant le petit doigt gauche, le tout dans la direction de la personne dont on se moque, et à remuer les trois doigts intermédiaires de chaque main comme si l'on jouait de la flûte.



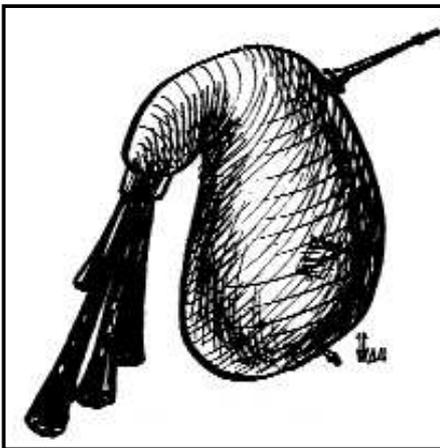
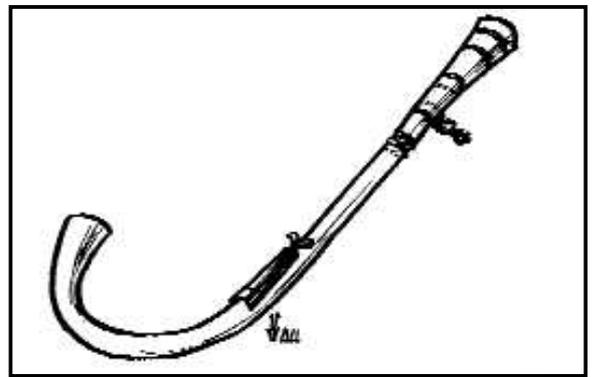
Parmi les flûtes, il en est de traversières et d'autres à bec, les plus rustiques, bien connues jadis, même dans les campagnes reculées. Cette expression de *flûtes à bec* fut parfois appliquée à tous les instruments tels que clarinette, hautbois et surtout flageolet. À l'orgue, on parle de *jeux de flûtes*, et la *flûte de Pan* connaît de nos jours un regain de succès. Le mot peut encore désigner l'artiste qui exécute la partie de la flûte traversière dans une symphonie ; on dit plus volontiers *flûtiste*.

Proverbes célèbres : *Toujours souvient à Robin de ses flûtes*, c'est-à-dire « on revient facilement à ses anciennes habitudes, à ses goûts d'enfance ». *Il est du bois dont on fait des flûtes*, « il est très accommodant », probablement par allusion à la légèreté et au creux des bois de construction employés. Par dérivation, une *flûte à champagne* est un verre de forme allongée destiné à favoriser la sédimentation des impuretés. Enfin, *se tirer des flûtes* fait allusion familièrement à la forme des jambes.

Quant au **flûteau** ou **flûtiau**, c'est une flûte grossière, un sifflet. Diction : *Cela ne vaut pas un flûteau d'un sou*.

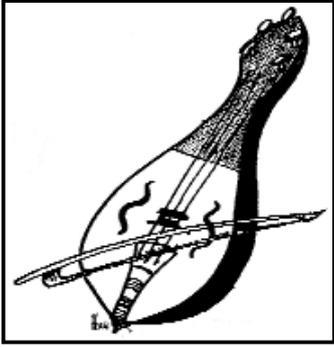
Trompe est un terme vieilli, maintenu en vénerie comme synonyme noble de *cor de chasse*. *Publier à son de trompe*, c'est « divulguer largement ». Bien entendu, le mot est plus usité à propos du suçoir charnu de certains insectes diptères ainsi que de l'appendice nasal de l'éléphant. « *De tous les instruments dont la nature a si libéralement muni ses productions chéries, la trompe est peut-être le plus complet et le plus admirable* » (Buffon. *Quadrupèdes*, t. IV, p. 260). En architecture, on parle de *coupole sur trompes*. En anatomie humaine, on décrit deux organes pairs, la *trompe d'Eustache*, canal reliant la cavité du tympan au pharynx, et la trompe de Fallope, canal reliant le pavillon ovarien à l'utérus.

On appelle **cromorne** une sorte de trompette à partie évasée excentrée ; c'est aussi un terme général pour l'ensemble des tuyaux qui entrent dans un des jeux de l'orgue. L'origine étymologique est allemande : *Krummhorn*, de *Krumm*, « courbe », et *Horn*, « corne, cor ».



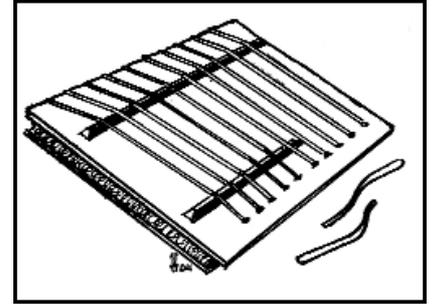
Restée actuelle, la **cornemuse** est un instrument de musique champêtre formé d'un sac de cuir, servant de réservoir d'air que l'on entretient par le souffle, et placé sous l'aisselle pour chasser l'air par la pression ; à ce réservoir sont adaptés deux tuyaux, l'un percé de trous sur lesquels on dispose les doigts pour produire les différents sons, l'autre ne donnant qu'un seul son servant à l'accompagnement. La forme sert de figure comparative aux anatomistes. Ambroise Paré écrit que « *la figure du ventricule est ronde et oblongue, semblable à une musette ou cornemuse* » et même Bossuet précise : « *Au-dessous du poumon est l'estomac, qui est un grand sac en forme d'une bourse ou d'une cornemuse* » (*Conn.* II, 3). Un proverbe est d'ailleurs tiré de cette comparaison : *Quand la cornemuse est pleine, on en chante mieux*, « après bon repas, on cause mieux ».

Bien entendu, cornemuse se rapproche de l'italien *cornamusa* et de **musette**. L'étymologie est évidente avec *corne*, dans le sens de « cor », et *musette*, *musette* vieux mot retrouvé dans un célèbre cantique : « Jouez, hautbois, résonnez, musettes ! »



Et voici le **rebec**, de la famille du violon, à trois cordes, utilisé pendant tout le Moyen Âge et jusqu'au XVIII^e siècle. L'origine est probablement arabe : *rabeb* est un violon de ce type. La caisse de résonance fait dire à Mathurin Régnier « *le ventre creux comme un rebec* ». D'autre part, sur le manche souvent sculpté, apparaissaient volontiers des figures grotesques, d'où le trait de Rabelais : « *Elle avait visage de rebec* ».

Chez les Anciens, le **psaltérion** possédait plusieurs cordes que l'on pinçait ou que l'on touchait. Dans Sylvestre de Sacy, on lit : « *Jehiel fut chargé de toucher l'orgue, le psaltérion et la lyre.* » L'origine grecque est évidente, *psaltêrion*, passant par le latin *psalterium*.



Ce vocabulaire mériterait développements et compléments, par exemple avec lyre, orgue et cymbale... en invitant à fréquenter les orchestres modernes. Il conviendra, en outre, d'explorer plus avant les autres évocations médiévales.

Pierre DELAVEAU
Cercle Ambroise-Paré

Si vous souhaitez que nous adressions un numéro de DLF à l'un ou l'autre de vos amis, il vous suffit de recopier ou de remplir le bulletin ci-dessous et de l'envoyer à DLF, 7, rue Émile-Dubois, 75014 Paris.

M. (en capitales)
suggère à Défense de la langue française d'envoyer gratuitement un numéro à :

M. ou M^{me} (en capitales)
.....

Adresse :
.....

M. ou M^{me} (en capitales)
.....

Adresse :
.....

MAIS OÙ EST DONC ORNICAR ?

À l'école, en France, on enseigne aux élèves la phrase « Mais ou et donc or ni car ? », moyen mnémotechnique pour apprendre nos conjonctions de coordination. Il est désormais possible de savoir où chercher *Ornicar*, astéroïde numéro 17 777 / 1998 FV9, découvert le 23 mars 1998 à l'observatoire de la Côte d'Azur (Caussols, Alpes-Maritimes) et nommé en hommage à tous les professeurs de français de par le monde. *Ornicar* est un rocher d'un diamètre de quelques kilomètres, qui parcourt son orbite autour du Soleil en 3 ans et 133 jours.



Quand un astéroïde est découvert, son inventeur a la possibilité de le baptiser officiellement auprès du MPC (Minor Planet Circular), institution mondiale chargée de la numérotation et de la désignation des astéroïdes, petites planètes et comètes. Alain Maury¹, inventeur du bien nommé astéroïde, a voulu, en le baptisant *Ornicar*, fournir une réponse définitive à la lancinante question, rabâchée depuis des générations mais pleine de vertus pédagogiques. La réponse à notre chapelet de coordinations est donc établie et figure, telle une astrothésie², à quelque 337 millions de kilomètres du Soleil, c'est-à-dire une distance variant entre 180 et 480 millions de kilomètres de la Terre (selon la position de l'astéroïde et de la Terre sur leurs orbites respectives). Serait-ce seulement un pieux hommage à notre grammaire ou simplement la manière de s'assurer, en l'envoyant sur orbite, qu'*Ornicar* ne vienne plus ennuyer nos chères têtes blondes ?

Stéphane et Philippe GUIARD

1. Astronome français, Alain Maury a travaillé dans les plus grands observatoires de la planète, (Cerga en France, Palomar aux États-Unis, La Silla au Chili). Depuis un an, il se consacre à la promotion et à la vulgarisation de l'astronomie à San Pedro de Atacama. Si vous avez l'occasion d'aller au Chili, rendez-lui visite, sinon consultez son site : www.spaceobs.com.

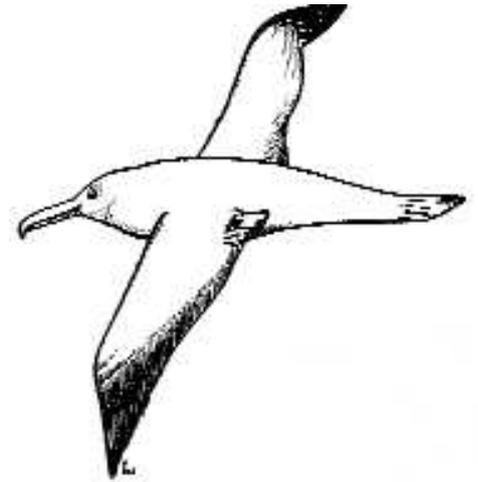
2. Astrothésie : projection imaginaire d'un objet parmi les astres.

D'ALBUM À CATHARE

Voici cinq mots, des substantifs, dont la sémantique précise une couleur et ses nuances. Mais ne croyez pas qu'il s'agisse d'une palette chromatique. Tous ont pour racine une seule couleur : **blanc**, dénominateur commun. Les trois premiers sont d'origine latine, les deux derniers d'origine grecque. Mais c'est bonnet blanc et blanc bonnet.

Album

Ce mot nous vient du latin *albus*, qui a le sens de « blanc mat ». C'est à l'origine le « livre blanc » qui servait de ce que nous nommons maintenant le *livre d'or*. Sa racine est prolifique : **albinos**, **albatros**, **albumine**. Attention : *albâtre* est d'origine arabe.



Chandelle

On trouve la racine d'origine dans le verbe latin *candere*, « brûler, chauffer ». Nonobstant, le sens premier de cette racine est « blanc ». Peut-être « chauffé à blanc », comme on dit. On la retrouve dans **candélabre**, mais aussi dans **encens**, **incendie** et **candeur**.

Candidat

Ce mot vient du latin *candidatus*, dérivé de *candidus* (de *candere*), qui a pour sens « blanc brillant », d'où le mot *candeur*, « blancheur éclatante ». À Rome, les candidats à un poste de fonctionnaire se présentaient vêtus d'une toge blanche pour exciper de leur honnêteté.

Leucocyte

C'est le globule blanc du grec *leukos*, « blanc brillant », qui a donné **leucémie**, « sang blanc », et **leucorrhée**, « écoulement blanc ».

Cathare

Ce mot nous vient d'une autre racine grecque *katharos*, qui signifie « blanc », mais dans le sens de « pur, propre » (« *plus blanc que blanc* », dicit Coluche). Chez Aristote, c'était la purification. Nos médecins, s'ils sont pédants, nous prescrivent un *cathartique*, appelé *purge* par le commun des mortels.

Quid de l'adjectif **blanc** ?

À la différence de tous les substantifs précédents, il nous vient du germanique *blaik*, à l'origine utilisé pour qualifier la robe « brillante » du cheval. Quoi qu'il en soit, cette racine est prolifique, qui se retrouve aussi bien dans l'anglais *blank*, « blanc, vierge, vide », dans l'italien *bianco*, dans l'espagnol *blanco* et dans le portugais *branco*. Ce dernier terme nous ramenant au cheval rapide, au coursier semi-sauvage que, dans le Far-West, on appelle *bronco*.

Bernie de TOURS

Il n'y a pas de corde dans la marine, il y a des élingues, des filins, des bosses, des bouts, des grelins, des garcettes, des cartahus, des orins, des aussières, des balancines, des toulines, des écoutes et des drisses, des cordages à la rigueur; il n'y a pas de corde. C'est comme au théâtre. Pierre Schoendoerffer

B I E N V E N U E À B O R D

Les néophytes embarquant sur un bâtiment de la Marine nationale se trouvent généralement confrontés à un jargon professionnel qu'ils doivent rapidement décrypter. Au cours de leur navigation sur la **frégate anti-sous-marins *Latouche-Tréville***, les lauréats du Plumier d'or ont glané quelques-uns des termes utilisés.

Les ficelles

À bord on ne parle pas de cordes : celles-ci sont appelées **bouts** (prononcés *boutes*). Pour amarrer un bateau, on utilise les **aussières**, et on distingue :

- les **pointes**, attachées aux extrémités du bateau ;
- les **gardes**, qui empêchent le bateau de s'écarter et qui forment un angle mort avec la rambarde de la coupée ;
- les **pointes en belles**, compromis entre les pointes et les gardes ;
- les **traversiers**, qui, comme leur nom l'indique, sont perpendiculaires au bâtiment et au quai.

Chaque aussière est attachée à un **bout d'amarrage** qui se termine par une pomme de touline (nœud servant de poids pour lancer plus loin la touline, cordage léger qui sert à hisser les aussières).

En timonerie, on utilise les **drisses** pour envoyer les pavillons (les drisses servent généralement à hisser les voiles).

Il existe cependant un bout appelé **corde**, c'est celui de la cloche du bord.

N.B. : Les mécaniciens de l'Opéra étaient souvent d'anciens marins, c'est pour cela qu'on n'utilise pas non plus le terme *corde* pour les décors de théâtre.

Lieux de passage et lieux de vie

En embarquant on prend la **coupée**. On emprunte les **coursives** (couloirs) et les **échappées** (escaliers) pour se rendre aux différents **ponts** (étages). Le lieu de vie est le **poste** (cabine). Les marins dorment dans des **banettes** (couchettes). Les gradés prennent leurs repas dans des **carrés** (salles à manger). Les espaces extérieurs sont appelés **passerelles**.

En mer, les marins sont aux **postes de navigation**, aux **postes de veille** et, quand il le faut, ils rejoignent leurs **postes de combat**.

Les espaces libres sont à la **proue** (avant) – la **plage avant** – et à la **poupe** (arrière) – la **plage arrière**. Sur tous les bateaux de taille convenable, il existe aujourd'hui un **pont d'envol** (pour l'hélicoptère).

N.B. : Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la **voilerie** est le local où l'on retire ses draps.

Les différentes fonctions

Seul maître à bord après Dieu, le **pacha** commande le bâtiment. Son second est **frégaton**, s'il est capitaine de frégate, **corvettard**, s'il est capitaine de corvette ; le **shérif** à bord (capitaine d'armes) est le **bidel**. Logés autrefois au centre du bateau, là où le tangage est moindre, les **midships** (jeunes aspirants ou officiers du premier grade) ont à cœur de faire rire les officiers en racontant leurs bévues... Celui qui assure, parfois dans l'ombre, les repas à bord, officiels ou non, est le **motel** (maître d'hôtel).

Chargés de l'administration du bord, les **fourriers** gèrent le matériel ou le personnel sous l'égide du **commissaire**. On ne peut parler d'un navire sans évoquer les **boscos**, qui sont les mains du bâtiment, la passerelle principale étant ses yeux et le **C.O.** (centre d'opérations) son cerveau. Le

plus jeune de chaque carré est appelé le **bidou**. Le **mousse** était celui qui autrefois mettait le charbon dans les chaudières ; le **crabe**, comme son nom l'indique, marchait de biais pour apporter le charbon. Le **chouf** supervisait ces deux derniers. Ces trois surnoms restent usités mais leur signification est obsolète.

Chaque division de l'équipage est dirigée par un **capitaine de compagnie**, lui-même secondé par un **adjudant** (ce ne sont pas des grades mais des fonctions).

Moments de la journée

Celle-ci commence au **branle-bas** général à 7 h 45. C'est, tout militairement, une sonnerie de clairon. Les marins prennent leurs repas sur des **tôles** (plateaux). Au déjeuner et au dîner, ils n'ont d'autre vin que la **touque** (vin ordinaire). Le commandant, lui, bénéficie d'un **coqueron** pour ranger ses boissons. Le service de vaisselle se passe à la **souille**.

La vie des marins est rythmée par les quarts : le **zéro** (de 0 h à 4 h), le 4-8, le 8-12, le 12-15, le 15-18, le 18-20 et le 20-24. Trois équipes effectuent un roulement pour assurer ces quarts. C'est pour cela que l'on peut entendre : « Le premier tiers est en quart. » La nuit préférée des marins est la « nuit de musique », celle où ils sont **HQ** (hors quart).

Manœuvres et outils

Les soutes n'étant pas inépuisables, les remplir nécessite un ou plusieurs **RAM** (ravitaillement à la mer). Sur leurs **scopes** (écrans radar ou sonar), les opérateurs effectuent des poursuites : ils suivent les échos des bâtiments alentour, telles les mâchoires d'un lion furieux se refermant sur la frêle gazelle.

Les **bosses** emprisonnent les mailles des chaînes de l'ancre.

Si un missile est tiré, les artilleurs envoient des **paillettes** (leurres).

La **moto** est une jumelle pivotante, dotée d'un siège, qui peut, en cas d'avarie, mouvoir le canon avant.

Le sonar le plus puissant est le **poisson** tiré par un câble à l'arrière du bâtiment.

**Maelle BRUNEAU, Jean-Sébastien BUFF, Estelle CORDIER,
Julien CORNET, Alexis OLLIVIER, Bénédicte PANISSIÉ,
Margaux PONCET et François TAVERNIER**

ANATOMIE ET SENS DES MOTS

Dans son article « Glissement de sens du mot sexe »¹, Philippe Guran propose pour le mot **sexe**, qui vient du latin *sexus*, l'étymologie *seco*, *secare*, « couper ». Le mot a été employé par Cicéron (*De inventione*) avec le sens masculin ou féminin que nous lui donnons. Au V^e siècle, le médecin Caelius Aurelianus utilisa l'adjectif *sexualis* avec le sens « de sexe féminin ». Mais les inscriptions étrusques qui ont pu être déchiffrées donnent le sens du mot *sex*, « fille de ». La lettre étrusque *chi* a été traduite par *x* en latin archaïque : le mot latinisé *sexus* voulait initialement dire « fille ». On peut le rapprocher du grec *schismê*, la « fente » des femmes, dont parle Platon dans le *Banquet*. En effet, la caractéristique de la petite fille est la fente de la peau du pubis qui lui donne un aspect différent de celui du petit garçon. Ainsi la comparaison anatomique précise le sens du mot.

Plusieurs mots ont une origine analogue : les anatomistes grecs ont comparé le **muscle** à une souris, *mus*, du fait de sa forme. Le mot latin équivalent *musculus*, « petite souris », a été employé par Celse pour « muscle », de là il est passé en français. J'ai montré² que les mots **homme** et **femme** avaient un élément commun **MIN** (*homo*, *hominis* et *femina*, *feminae*) qui se rapporte au mental, c'est-à-dire au **cerveau**, comme l'a dit l'anatomiste grec alexandrin Hérophile (III^e siècle av. J.-C.) l'un des fondateurs de l'**anatomie** (*anatomê*, « incision de bas en haut, dissection »). Hérophile localisait le siège des phénomènes vitaux, qui, selon lui, reposaient sur quatre « forces » fondamentales : la « force nutritive », dans le foie et dans les organes de la digestion ; la « force calorique », dans le cœur ; la « force cogitante », dans le cerveau ; la « force sensitive », dans les nerfs. Bref, les mots **homme** et **femme** signifient respectivement « l'être pensant » (*ho*, article archaïque accolé à la racine MIN) et « être pensant, MIN, ayant des seins, *fe*, pour allaiter ». Le préfixe *fe* vient de la racine indo-européenne DHE, qui a donné THE en grec et FE en latin : cf. *thêlê*, « mamelle », en grec).

Ainsi, en se référant aux parties du corps, l'anatomie précise le sens des mots **homme**, **femme** et **sexe**. Mais en passant en latin, le mot étrusque *sex*, qui veut dire « fille », a féminisé les génitoires et, de glissements en glissements, il voudra bientôt dire n'importe quoi. Le rapprochement de *sex* avec le grec *schisme* me paraît fortuit car l'étrusque n'est pas une langue

indo-européenne. Signalons en outre qu'il n'y a pas de genre en étrusque (comme en anglais pour les adjectifs) : les Étrusques ne perdaient donc pas de temps pour discuter de la féminisation des mots qui expriment des concepts n'ayant rien à voir avec l'aspect du pubis.

Maurice CARA

-
1. *DLF*, 2004, numéro 212, p. 33.
 2. *DLF*, 1988, numéro 142, p. 39-43.
-

FONCTION PHATIQUE

Parmi les différentes fonctions du langage que Roman Jakobson s'est appliqué à définir, j'aimerais revenir sur celle (citée dans le numéro 211, p. IX), que ce linguiste russo-américain a nommée **fonction phatique**, qui touche principalement à la langue parlée. Né du grec *phatis*, « parole », le terme dont il s'agit a pour objet d'établir ou de maintenir la communication entre le locuteur et son destinataire. Les mots ou expressions utilisés pour prendre contact avec l'auditeur sont nombreux ; exemples : « *Allô ! ici Paul ; je te reçois cinq sur cinq ; tu m'entends ? oui, je t'écoute.* »

Mais, il arrive que se présentent des interruptions brutales dans le discours, liées à la recherche des idées ou à leur formulation. C'est alors que, conscient de la nécessité d'éviter les silences qui affectent l'attention de l'auditeur, le locuteur recourt aux « chevilles » qui, inutiles à la pensée, ne sont qu'autant de bouche-trous.

Ne sont pas vraiment dignes de ce nom les orateurs qui ne peuvent assurer la continuité de leur discours sans le secours d'expressions telles que *en quelque sorte, si vous voulez, si j'ose dire, comment dirais-je ? si je puis m'exprimer ainsi*, pour n'en citer que quelques-unes.

Parmi les locuteurs préoccupés par le même souci de se donner du temps et partant de l'aisance, certains insèrent volontiers dans leur propos des mots dans le vent du genre des adverbes polysyllabiques *effectivement, naturellement, justement*, ou encore des locutions redondantes, voire

pléonastiques, telles que « *évidemment, bien sûr !* », « *donc, par conséquent* », autant d'ajouts qui n'apportent rien de plus à l'information.

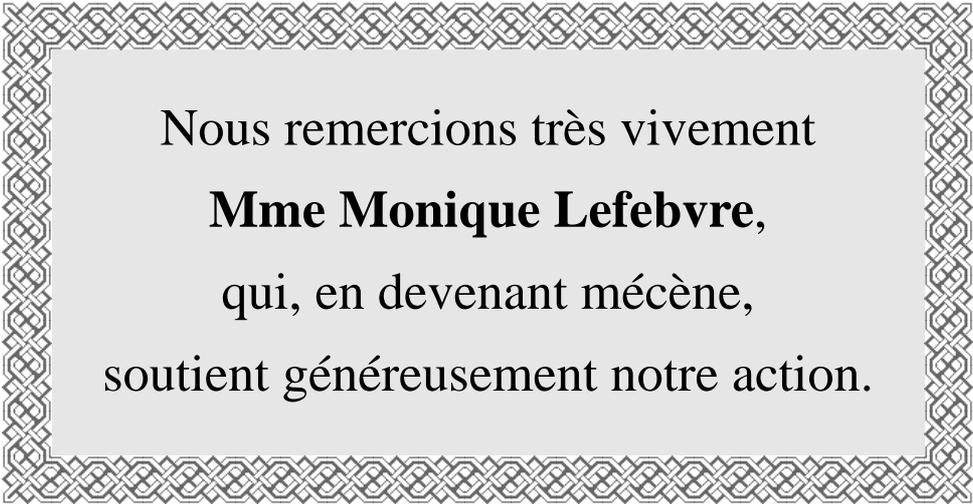
J'ai souvenance d'un professeur de collège qui émaillait ses cours de *n'est-ce pas ?* réduits parfois à des « *spas* », que ses élèves s'amusaient à dénombrer, à raison de plusieurs dizaines par heure. Une telle fréquence de la locution considérée l'assimile aux tics de langage dont sont affligées certaines personnes usant, généralement sans s'en rendre compte, des onomatopées *heu ! hum ! hein ?*, souvent redoublées, qui ne tardent pas à lasser l'auditeur et sont révélatrices de difficultés d'élocution d'origines diverses, traduisant l'hésitation, l'embarras, le doute, la réticence...

Je me rappelle, à cet égard, un autre enseignant, friand des *hum ! hum !*, qui provoqua l'hilarité générale de la classe le jour où il déclara : « *La Fontaine dit à Madame de La Sablière, hum ! hum !...* »

Benveniste note que bien des formules de politesse, remarques et questions sur la santé, le temps qu'il fait, généralités et banalités n'ont d'autre objet que d'établir une relation, d'affirmer la présence du locuteur ou de meubler la conversation. On parle pour ne rien dire. Cette fonction d'un langage qui semble tourner à vide a été poussée jusqu'à la dérision par Ionesco dans *La Cantatrice chauve* et par Beckett dans *En attendant Godot*.

Qui n'a remarqué que – dans le domaine des convenances – il est aujourd'hui du meilleur goût, à l'heure d'une séparation, d'adresser, porteuse de l'espoir d'une rencontre prochaine, la salutation *À bientôt !* qui permet d'en faire accroire à toute personne dont on se soucie comme de sa première chemise ?

Jean TRIBOUILLARD



Nous remercions très vivement
Mme Monique Lefebvre,
 qui, en devenant mécène,
 soutient généreusement notre action.

En écoutant chanter la langue

Contraint de donner une idée aussi claire que possible de ce phénomène qu'est la diphtongue, je vais m'efforcer de fuir toute technicité inutile. Mais je suis néanmoins obligé de poser quelques jalons sans lesquels le lecteur n'y comprendrait rien.

Définitions

Chaque fois que dans cet article, il sera question de **voyelle**, j'évoquerai des voyelles-sons et non des voyelles-lettres. Ainsi, nous comptons habituellement cinq voyelles (a, e, i, o, u) qui sont des lettres, alors qu'un inventaire purement oral nous en fournit un maximum de seize.

Les groupes de deux lettres comme **ou, eu, ai, in, on, an**, etc. sont des **digrammes** et ne véhiculent chacun qu'un seul phonème. Ils sont la survivance d'une prononciation médiévale dont l'orthographe a gardé des traces.

Une **syllabe** ne comporte jamais qu'une seule voyelle. On peut dire aussi que dans un mot, il y a autant de syllabes que de voyelles. *Paysan* compte habituellement pour trois syllabes. Une voyelle peut être tenue, d'où en chant, la possibilité de faire des « vocalises ». Dans certaines langues comme le latin ou l'anglais, on peut opposer justement voyelles brèves et voyelles longues.

L'accent tonique : chaque langue accentue différemment les mots ; certaines font porter l'accent sur l'avant-dernière syllabe (comme la plupart des mots espagnols), d'autres sur la dernière, ce qui est le cas du français au nord de la Loire. Ce qui oppose Parisiens et Méridionaux, c'est que ceux-ci accentuent sur l'avant-dernière syllabe et, par voie de conséquence, prononcent les *e* que nous qualifions de muets, en fin de mot. On n'entendra pas *Mireil'* mais *MireillE*. On n'y confond pas *la mer* et *la mèrE*.

Avertissement : Dans le corps de cet article je n'emploierai pas les symboles phonétiques que le lecteur est en droit d'ignorer. Aussi devrai-je me contenter d'une notation figurée qui ne peut être qu'approximative.

Alors qu'est-ce qu'une diphtongue ?

J'emprunterai une définition à Henri Morier¹ : « Articulation d'un phonème instable qui, à l'intérieur d'une seule syllabe, varie d'un point vocalique

accentué à un point vocalique atone. » Il poursuit : « *Ainsi définie, la diphtongue est, quant à l'intensité, décroissante ; elle a une tête et une queue ; elle donne l'impression d'être la fusion d'une première voyelle dans une seconde, toutes deux identifiables et phonologiques, c'est-à-dire appartenant au système de la langue considérée.* »

Donnons quelques exemples : dans l'anglais *mouse* nous n'entendons pas deux voyelles qui seraient [a] + [ou], mais quelque chose comme un [a] qui se ferme en [ou]. Autrement dit, nous n'avons pas affaire au français *mahous* qui comporte deux voyelles en hiatus. Dans *there*, on n'entend pas une succession telle que [è] + [e], mais un seul groupe **accentué** sur le [è] et se relâchant légèrement en [e]. Dans *no*, la notation phonétique des dictionnaires est trompeuse [no-ou] ; elle donnerait à croire qu'il y a deux voyelles, alors qu'en réalité il n'y en a qu'une, **accentuée** [o], qui se meurt en un [ou] non accentué. Une notation employée par maints spécialistes serait [no^{ou}] rendant mieux compte du caractère discret de la « queue » de la diphtongue.

Qu'en est-il en français contemporain ?

Jadis, on analysait comme diphtongues les suites comme *OUI*, *lUI*, *mOINS*, *YEUx*. Tel est le point de vue de Grevisse dans son édition de 1969.

Ce qu'on peut dire, c'est qu'il s'agit d'une séquence semi-voyelle + voyelle **accentuée**. On pourra observer que des mots comme *souhait*, *tuer*, *lion* peuvent se prononcer en une ou deux syllabes. *Souh-ait* ou [swè], *tu-er* ou [tué], *li-on* versus *Lyon* (une syllabe à Paris). On remarquera que ces groupes, en poésie, peuvent donner lieu à ce qu'on appelle la **diérèse**. Dans Victor Hugo, on trouve : *Vous êtes mon LI-ON superbe et généreux* (*Hernani*, III, 4) ; dans Baudelaire : *Le poète est semblable au prince des nU-Ées* (« L'Albatros »). Jean Mazaleyrat² fait remarquer que Malherbe scande *N'a point eu de meilleur remède/ Que de FU-IR et se cacher*, alors que chez Corneille on a : *Ah ! Rodrigue, il est vrai, quoique ton ennemie/ Je ne puis te blâmer d'avoir FUI l'infamie*.

Allons vers le pays d'oc

Entre autres oppositions entre le nord et le sud de la France, outre une accentuation différente des mots, il y a une certaine tendance à diphtonguer. Comment prononcez-vous *François Bayrou* ? [bèRou] à la parisienne ou [baⁱRou] à l'occitane. Je citais précédemment la rivière *Leyre*, que les autochtones ne confondent pas avec *l'air* mais articulent [lèⁱR]. J'évoque

souvent le cas de Jean *Mazaleyrat*, dont j'ai suivi les cours dans ma jeunesse et dont nous articulions le nom à la parisienne [mazalèRa] et non [mazalèⁱRa] à l'occitane.

Faut-il conclure ?

Il y a toujours des querelles de spécialistes. Les Latins disaient « *grammatici certant* » que je traduirais librement par « les linguistes disputent ». On ne s'étonnera donc pas que le point de vue ici développé puisse être infirmé par tel ou tel auteur qui daterait et qui serait parti d'autres préliminaires.

Jean BEAUTÉ*

1. *Dictionnaire de poétique et de rhétorique* (PUF, 1998, p. 381).

2. *Éléments de métrique française* (Armand Colin, « U2 », 1974, p. 49).

Bibliographie : Outre les deux ouvrages cités, je me suis appuyé sur : *Le Bon Usage*, 12^e édition refondue par André Goose, Duculot, 1986 ; *Le Grand Larousse de la langue française*, 1989 ; *Le Petit Robert*, 2002 ; *Dictionnaire de la linguistique*, de Dubois et alii (Larousse, 1973).

* NDLR : Titulaire d'un doctorat de linguistique et professeur de français, Jean Beauté a collaboré à plusieurs revues littéraires, dont *Documents et recherche lettres*, *Les Humanités* et *L'École des lettres*. Il a publié, entre autres, *Les Courants de la pédagogie contemporaine* (1994) et *Introduction à la littérature française* (1998).

EXTRAITS DE LA LETTRE DU CSA*

Miette comme diète ou comme rillettes ?

Souci de se faire mieux comprendre et de rendre ses propos plus expressifs ? Volonté de séduire l'auditoire et de puiser dans la palette des usages multiples de notre langue ? Aujourd'hui, la prononciation du français se teinte à la radio et à la télévision de toutes sortes de variations phonétiques d'origine sociale ou régionale.

Le parler « jeune », avec sa façon particulière de transformer les voyelles longues devant le *r* final en voyelles brèves accentuées, [par'tirh] s'opposant à [partir], déteint sur le français standard, donnant à la phrase un rythme plus saccadé et plus brutal. Ces nouvelles prononciations sont reprises, de façon consciente ou par mimétisme, par des animateurs de télévision et par leurs invités.

Parallèlement au langage jeune qui hache le discours, apparaissent de plus en plus dans les programmes nationaux de radio et de télévision des prononciations qui donnent plus d'ampleur à l'énoncé : prononciation des consonnes finales normalement muettes [tandiS que], [sourciL], prononciation du *e* « caduc » [renseignEment], prononciation des consonnes doubles [coMMentaire], [iLLégal], alors que suffit la prononciation d'une seule consonne, et surtout multiplication des diérèses comme SCI-ence], [LY-on], [OU-est] avec un accent emphatique sur la première syllabe.

Il y a diérèse (du grec *diairesis*, « division »), quand on prononce *ou*, *u* et *i* suivis d'une voyelle en distinguant deux syllabes [trou-er], [lou-er]. Cette prononciation est de règle quand *ou*, *u* et *i* sont précédés d'une consonne + *r* ou *l* : [bleu-et], [ou-blier].

Il y a synérèse (du grec *sunairesis*, « rapprochement ») quand on prononce *ou*, *u* et *i* suivis d'une voyelle en réunissant les deux éléments en une syllabe [allié]. Cette prononciation est la norme du français standard quand *ou*, *u* et *i* ne sont pas précédés d'une consonne + *r* ou *l* : orient (deux syllabes), bouée (deux syllabes), lion (une syllabe), etc.

Chez les poètes, la règle n'est pas toujours respectée. La finale *-ien*, monosyllabe dans la langue parlée, devient dissyllabique pour Rimbaud : « Et j'irai loin, bien loin, comme un *bohémi-en* ».

D'ailleurs, à titre d'exemple, pour le même mot, Alfred de Musset compte deux syllabes ou une seule, selon qu'il a besoin d'une syllabe de plus ou de moins pour son vers : « Marqué du *fou-et* des Furies » face à « J'oserais ramasser le fouet de la satire ». Victor Hugo fait de même avec, d'une part, « Sur la terre où tout jette un *miasme* empoisonneur » et, d'autre part, « Mêlé dans leur sépulcre au *mi-asme* insalubre ».

Dans la langue actuelle, la prononciation dissyllabique d'un mot monosyllabique est une prononciation courante, mais pas systématique, dans le Midi.

Certains journalistes ou animateurs de radio et de télévision, n'ayant aucun accent régional par ailleurs, privilégient cette variante méridionale en accentuant la première voyelle comme les maîtres d'école pendant la classe de dictée qui aujourd'hui connaît un regain d'intérêt (nU-it, habitU-és) et font même rimer [pied] avec [piller].

Cette prononciation, à tort ressentie comme plus correcte et plus chic, occasionne quelques orthographe fantaisistes lorsqu'il s'agit de transcrire le discours oral.

Ainsi, dans une émission de jeu, les téléspectateurs ont été surpris de voir la consigne de l'animateur rappelée sur un panneau, plusieurs fois au cours de l'émission, de la façon suivante : « Ramassez une millette de schiste ».

Il ne s'agissait pas d'un terme appartenant au vocabulaire de la géologie, mais tout simplement du mot *miette* que la diérèse avec introduction d'un yod [mi-yette] avait rendu méconnaissable.

* Numéro 176 (septembre 2004).

LES VERBES FRANÇAIS

VERBES EN OIRE

Il n'en existe que deux ; ils ont leur participe passé en *u*.

BOIRE

Je bois, nous buvons ; je buvais ; je bus ; je boirai(s) ; que je boive, que nous buvions ; buvant ; bu(e). Il a un composé, **EMBOIRE**, dont le sens est « imbiber ». Son participe passé, **embu**, employé comme substantif, désigne une tache laissée sur un tableau par l'absorption de l'huile par la toile.

CROIRE

Je crois, nous croyons ; je croyais, nous croyions ; je crus ; je croirai(s) ; que je croie, que nous croyions ; que je crusse ; croyant ; cru(e). Attention à ne pas confondre *croyons* et *croyions* ! Il a un composé, **ACCROIRE**, qui n'est plus conjugué et n'est employé que dans les expressions *faire accroire* et *laisser accroire* quelque chose à quelqu'un, avec le sens de « tromper ». Il existait en vieux français deux autres composés, aujourd'hui disparus mais qui ont laissé des dérivés : **mécréant(e)**, adjectif et substantif, ancien participe présent du verbe *mécroire*, « ne pas croire » ; **recru(e)**, ancien participe passé du verbe *recroire*, « ne plus y croire, renoncer », employé dans la seule formule *recrue(e) de fatigue*, « vaincu(e) par la fatigue ».

* * * * *

VERBES EN UIRE

A. Participe passé en *i*.

LUIRE et RELUIRE

Je luis ; je luisais ; je luisis, nous luisîmes, ils luisirent (ou *je luis, nous lûmes, ils luirent*) ; *je luirai(s) ; que je luise ; que je luisisse ; luisant ; lui* (invariable). En vieux français, il existait deux formes de passé simple : *je luisis* et *je luis*. On ne garda logiquement que la première, mais aujourd'hui on a tendance à revenir à la seconde.

NUIRE et S'ENTRE-NUIRE

Il se conjugue sur LUIRE, mais n'a que la première forme du passé simple : *je nuisis*. Exemple : *Ces produits nuisirent à sa santé*.

Philippe LASSERRE

QUELQUES EXPRESSIONS...

à propos de l'oreille (suite)

Dans le tuyau de l'oreille

En secret (s'emploie avec des verbes comme *parler, confier, dire*).

Peut-être dit-on plutôt aujourd'hui *dans le creux de l'oreille*.

« *Un jour que nous serons seuls chez moi et les portes barricadées, je te conterai dans le tuyau de l'oreille mes opinions secrètes sur la Bovary.* »

(Flaubert.)

Dormir sur ses deux oreilles

Dormir profondément et tranquillement. S'oppose à *ne dormir que d'un œil*.

« *Vous dormez sur vos deux oreilles*

Comme on dit

Moi je me promène et je veille dans la nuit

Je vois des ombres, j'entends des cris. » (Prévert.)

Déchirer les oreilles

Faire un bruit désagréable, perçant.

« *Pour débarquer, ça a été le tintamarre le plus étourdissant : des nègres, des négresses, des chameaux, des turbans, des coups de bâton administrés de droite et de gauche, avec des intonations gutturales à déchirer les oreilles.* »

(Flaubert.)

Tendre l'oreille

C'est une allusion à certains animaux (chiens, chevaux) qui dressent les oreilles en signe d'attention

« *Tout à coup, il tendit l'oreille et, pour mieux entendre, s'arrêta.* »

(Courteline.)

Faire la sourde oreille

Refuser d'entendre, feindre d'ignorer.

« *En tout cas, debout camarades ! Il faut aller au-devant de ce bataillon-là. Et, quand j'ai insisté, les Bellevillois ont fait la sourde oreille.* » (J. Vallès.)

Avoir l'oreille de quelqu'un

Susciter sa confiance, ses faveurs, en être écouté.

« *...mademoiselle Pinson, ma bonne camarade, qui a l'oreille du ministre, et même l'oreiller...* » (Villiers de L'Isle-Adam.)

Jean TRIBOUILLARD

LES FIGURES DE STYLE

Figures de pensées : après *adynaton*, *allusion* et *anacérose* (DLF, n° 213).

ALLÉGORIE n. f., du grec *allêgoreuein*, « parler autrement ».

L'allégorie est une forme de discours qui utilise, pour exprimer une idée générale ou une idée abstraite, une représentation particulière ou concrète de la réalité qui figure, par métaphore, cette idée. Il s'agit en fait d'une métaphore continuée qui compare une idée à un symbole. C'est ainsi que la rose apparaît comme le symbole de la beauté, de la pureté, de l'amour ; en ce sens, *Le Roman de la Rose* est une vaste œuvre allégorique. Au Moyen Âge, on disait : « *Allegoria est cum aliud dicitur et aliud significatur* » (« Il y a allégorie lorsqu'une chose est dite et une autre signifiée »). Quand on dit *les moutons sont mangés par les loups*, cela signifie « ceux qui sont faibles ou honnêtes sont éliminés par ceux qui sont forts ou malhonnêtes ». On a là une allégorie construite sur une triple métaphore : moutons - faibles ; mangés - éliminés ; loups - forts.

L'allégorie existe dans d'autres formes d'art : peinture, sculpture... Un squelette tenant une faux symbolise la mort ; une femme, un sein volontiers nu, tenant un étendard, symbolise la liberté...

Cas particuliers

a) Les proverbes

« *N'éveillez pas le chat qui dort* »

Le chat qui dort symbolise un danger caché.

b) La parabole n. f., du grec *para-ballein*, « mettre à côté, comparer ».

Il s'agit d'une allégorie dans laquelle le comportement d'un être humain particulier représente une idée générale que l'on souhaite exprimer : les paraboles des Évangiles.

c) L'apologue n. m., du grec *apologos*, « récit, narration ».

Il s'agit d'un discours prêté à un animal ou des objets dans une situation telle qu'ils représentent une idée humaine que l'on souhaite exprimer, souvent morale ou instructive : les *Fables* de La Fontaine.

Philippe LASSERRE

ACCORD DU VERBE (2)

Pas moins de commande l'accord avec le complément :

Pas moins d'une demi-heure venait de s'écouler. Pas moins de trois hommes durent intervenir pour le maîtriser.

Avec le quart, la moitié, le tiers de (ou des)

1. Il s'agit d'une évaluation approximative, sans qu'on puisse apprécier une quantité exacte. Accord obligatoire au pluriel :

Un quart des Français passent leurs vacances au bord de la mer.

2. La fraction donne une valeur arithmétique précise, l'accord se fait en principe au singulier, mais le pluriel est admis, et tend à dominer aujourd'hui dans l'usage :

Un tiers des pommes était abîmé ou étaient abîmées.

Avec les expressions numériques une vingtaine, une centaine, un millier, etc. même raisonnement que ci-dessus.

1. On évalue en gros, d'une manière imprécise, accord seulement au pluriel :

Une cinquantaine de badauds flânent dans la galerie.

2. On cite un nombre exact, mathématiquement vérifiable, le singulier est aussi bien admis que le pluriel, mais ce dernier prévaut dans l'usage :

Une quinzaine de candidates attend ou attendent dans le couloir.

Avec un pourcentage, il existe un certain flottement. On peut cependant recommander d'appliquer les principes qui suivent :

1. Lorsque *pour cent* précède un nom singulier, le verbe reste au singulier :

Cinquante-sept pour cent de la population se déclare favorable à ces mesures.

2. Lorsque *pour cent* précède un nom au pluriel, on met le verbe au pluriel :

Trente-neuf pour cent des élèves avaient obtenu une note supérieure à la moyenne.

3. Si un déterminant pluriel précède *pour cent* (*les, mes, tes, ses, nos, vos, leurs, ces*), il est obligatoire de mettre le verbe au pluriel :

Vos vingt pour cent de contribution supplémentaire sont les bienvenus.

Jacques PÉPIN

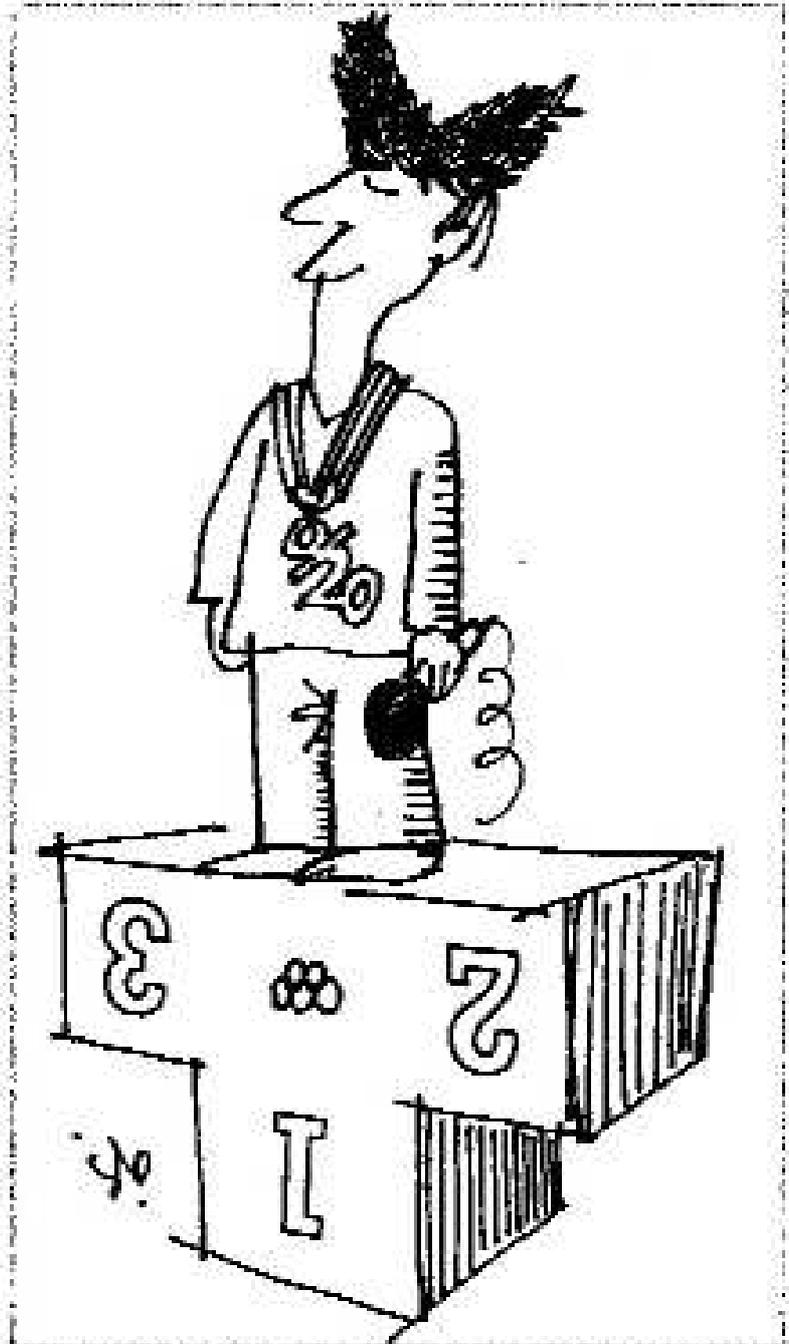


ESPACE DE MAUVAISE HUMEUR

Par Jean Brua

DÉSACCORD DU PARTICIPE

Les vieux écoliers dont les oreilles ont rougi des tiraillements du maître déplorant que ce traitement ne soit plus infligé aux nombreux offenseurs de l'accord du participe passé. L'été olympique a fait briller d'un éclat particulier l'or, l'argent et le bronze de cette indisciplinable, mais on aurait tort de croire que le dérèglement des mœurs syntaxiques reste l'apanage des sportifs et assimilés. L'avance que le reportage spécialisé semblait avoir *pris* se fait (ou s'est déjà *faite*) grignoter par les divers bavards de la vie publique, si prodigues des émotions qu'ils ont *ressenti* et si fidèlement branchés sur le courant alternatif auquel la mode les a *enlignés*.



J'AI BIEN EUE UNE GRAMMAIRE
MAIS OÙ EST-CE
QUE JE L'AI MÂS ?



PARTICIPE ?
BOF !
DU PASSÉ



D É D I E R ?

Le verbe **dédier** subit une agression impitoyable et généralisée. Les médias ne sont pas seuls en cause dans cette déconfiture, puisque les moindres imprimés (modes d'emploi, contrats, notes, tarifs, dépliants, etc.) sont littéralement infestés par l'usage dévoyé de ce mot.

Voici quelques exemples de ce que nous lisons ou entendons partout et quotidiennement :

« *Dédier* une carte de crédit », « des places de stationnement *dédiées* », « un espace *dédié* pour vos remarques », « recevoir les clients dans un salon *dédié* », « un emplacement *dédié* pour le rangement », « conservez vos dossiers dans des classeurs *dédiés* » et ainsi de suite jusqu'à la nausée...

Ceux qui se livrent à ce jeu dangereux s'imaginent, bien à tort, que **dédié** peut se substituer à des termes tels que **réservé à**, **conçu pour**, **à cet effet**, **personnalisé**, etc.

Pratiquement plus personne, aujourd'hui, n'est capable de saisir le sens exact de ce mot et c'est pourquoi il est urgent d'ouvrir nos dictionnaires :

Dédier, tout comme **dédicacer**, vient du latin ecclésiastique *dedicare*, qui signifie « consacrer » dans le sens d'une *dévotion* ou d'un *hommage*. C'est ainsi qu'*une église est dédiée à un saint*, qu'*un mémorial est dédié à des victimes*, qu'*un ouvrage est dédié à une (ou des) personne(s)*, qu'*une partition peut être dédiée à l'interprète qui l'a créée*, que *Baudelaire a dédié Les Fleurs du mal à Théophile Gautier*, etc.

Et dans tous les cas, **dédier**, verbe transitif, doit être suivi, après son indispensable complément d'objet direct, de la préposition **à** (et jamais « pour », comme cela se rencontre trop fréquemment).

Lorsqu'on met le doigt sur un tuyau pour essayer de colmater une fuite, sous l'effet de la pression peuvent jaillir d'autres fuites. C'est ce qui se passe avec la langue française, hélas !

Dieu merci, face à tant d'horreurs, il nous reste le recours à la jouissance et à l'émerveillement en évoquant les vers de Valéry :

« *Une tige, où le vent vagabond se repose,
Courbe le salut vain de sa grâce étoilée,
Dédiant magnifique, au vieux rouet, sa rose... »*

Daniel VALRANGES

C E L L E S E T C E U X

Les femmes, depuis le pantalon, la cigarette, le métier... s'assimilent aux hommes. Pourquoi faut-il que la langue veuille les distinguer des hommes ? Ah ! c'est que notre grand féministe De Gaulle tenait à ce que l'on n'oublie pas qu'il a donné aux femmes le droit de vote ; aussi, dans ses discours, ne disait-il pas « Français », mais « *Françaises et Français* », rappelant ainsi que, sans le droit de vote, les Françaises n'étaient pas des Français. Depuis lors, on se croit obligé de mettre les femmes à part.

L'habitude d'ajouter le féminin au masculin dans lequel il est déjà compris amènerait à se demander si une assemblée, un auditoire, un pays qui ne ferait allusion qu'aux spectateurs, aux auditeurs, aux habitants comporterait aussi des spectatrices, des auditrices, des habitantes...

Eh bien, nous y voilà ! Dans *Le Figaro magazine* du 13 septembre 2003, sous le titre « De Cancun à Cancon », Dominique Rizet écrit : « *Le leader de la Confédération paysanne [José Bové] est venu raconter des histoires que les 1 314 Canconnaises et Canconnais connaissent depuis longtemps.* »

Guilhem de LOYE

D I S P A R I T I O N

Le petit *bien que*, qui jouait dans le jardin à la française de ses parents irresponsables, a disparu depuis quelques années. Nous l'avons recherché dans des milliers de pages d'auteurs prestigieux aux références prestigieuses : rien ! Il a été chassé par un cousin éloigné : « même si ». Rappelons que *bien que* était applicable à un fait certain : « *Je sortirai, bien qu'il pleuve* » [il pleut], alors que son cousin *même si*, seul survivant, implique souvent une éventualité : « *Je sortirai, même s'il pleut* » [peut-être pleuvra-t-il, peut-être ne pleuvra-t-il pas].

Plus qu'une nuance, c'est une différence de sens qui vient de disparaître, par la négligence et la moutonnerie.

Bien que ce soit la mode, il vous faut y résister, même si ça vous coûte.

Christian HERSAN

QUESTION D'UN DÉPUTÉ

Le député des Yvelines Jacques Myard se bat très souvent pour la langue française. Sa question écrite, publiée au Journal officiel le 14 septembre 2004, en est un exemple.

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie sur les curieux manquements de l'administration française dans son soutien à la défense de la langue française et de la francophonie, alors que la langue et la culture françaises jouissent toujours d'un grand intérêt dans de nombreux pays, au-delà même du cadre traditionnel de l'espace francophone. Ainsi, alors que le français est depuis leur création par Pierre de Coubertin la langue officielle des jeux Olympiques modernes, malgré les investissements de la France, les engagements de la ville d'Athènes, et les promesses du comité d'organisation des jeux, l'usage du français a été maltraité à Athènes. De nombreux discours officiels n'ont pas été traduits, et aucune incrustation sur les images télévisées n'a figuré en français. Pourtant la France avait accordé au comité d'organisation une aide financière afin d'assurer la présence du français aux jeux Olympiques. Plus grave encore, alors que la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux olympiques pour 2012 pourrait être l'occasion de rappeler l'importance de la francophonie dans le monde sportif, le président du groupement d'intérêt public de la candidature de Paris pour les jeux Olympiques de 2012, qui s'est rendu à Athènes à l'occasion des Jeux a présenté la candidature de Paris dans une conférence de presse en anglais, ce qui est proprement scandaleux et mérite une mise à pied immédiate. En outre, lors de la traditionnelle conférence des ambassadeurs le 26 août 2004 au ministère des affaires étrangères, le ministre des affaires étrangères a eu lui-même la surprise de visionner un film censé faire la promotion de l'économie française en anglais ! Sic transit gloria Galliae ! L'article II de la Constitution dispose clairement que « la langue de la République est le français », et notre langue est à ce titre l'un des vecteurs essentiels de la cohésion nationale. Quant à la francophonie dans le monde, elle est un moyen et un atout essentiels pour assurer la présence et le rayonnement de la France dans le monde. Néanmoins, pour ne pas devenir une simple idée abstraite, elle doit être au coeur même de l'action du Gouvernement dans tous les domaines politiques, économiques, sociaux et internationaux. Il lui demande en conséquence s'il entend donner des instructions claires à tous les fonctionnaires de l'État ainsi qu'aux ministres pour qu'ils défendent notre langue, et s'il est déterminé à prendre des sanctions à leur encontre en cas de manquement.

NDLR : Nous reproduisons la question telle qu'elle a été publiée. Notons que le *Journal officiel* a choisi depuis quatre ou cinq ans une nouvelle typographie, qui peut nous paraître surprenante : signalons, entre autres, la majuscule accordée (deux fois sur trois ici), contre toutes les règles établies jusque-là, à l'adjectif « olympique ».

ROUELLES DE MOTS

Ce qu'il y a d'enrichissant avec les enfants, c'est qu'ils nous contraignent d'évoluer avec le langage moderne et aujourd'hui, le langage moderne, c'est la concision. Il faut faire « rapide ». On n'a plus le temps de rêvasser. Rapide et efficace... « performant ». Les mots doivent aller plus vite que la pensée.

C'est ainsi que, depuis belle lurette, j'ai compris que dans nos écoles il n'y avait plus d'instituteurs, mais des *instits*, que les compétitions étaient devenues des *compettes* et que les romans policiers n'étaient que des *polars*.

– Mais qu'est-ce que ce langage de sauvages ? m'écriai-je après avoir entendu mon petit-fils (dix ans) me parler d'un « *superfilm après les infos, où un gusse dans une jag avec clim et tout, est filé par une mob dont la nana, ancien prof de math, a trouvé de la came dans la porte de son frigo* ».

Ô cher Molière ! Ô cher Balzac ! Ô cher Vialatte ! Au secours ! Où allons-nous ? La vague déferlante qui découpe nos mots en rondelles va-t-elle emporter notre langue française qui fut la plus sensas, pardon, la plus belle du monde ?

Ce siècle de la vitesse ne respecte plus rien. Nous sommes noyés dans ce sabir écrit et parlé où se choquent et s'entrechoquent anglicismes, onomatopées, borborygmes, sigles et raccourcis qui mangent la plupart des mots : « *Centre ville* », « *Direction Hôtel de Ville* », « *Face la gare* », « *Vente outils précision* », « *Prix morte saison* », « *Bus stop* », « *Rapid Resto* ».



Les articles disparaissent des poteaux indicateurs et l'on s'exprime en volapük dans un charabia qui n'emploie que les mots essentiels. Tout le reste n'est que... littérature, donc accessoire, inutile.

Allons, résistons... Pour ma part, je suis bien décidé à me défendre, à me rebeller, à regimber, à me cabrer et à... défiler ! Franchement, vous me voyez trousser cette chronique en quatre ou cinq lignes ? Je ne gagnerais pas ma vie !

Max MOSNIER*

* Max Mosnier était chroniqueur et rédacteur en chef adjoint de *L'Est Éclair*.

G A R E !

C'est au buffet de la gare d'Austerlitz que le jury de l'académie de la Carpette anglaise, présidé par Philippe de Saint Robert, s'est réuni la veille de la Sainte-Catherine. Inspirés par ce lieu, les jurés¹ du monde littéraire et associatif ont interpellé deux fraudeurs linguistiques de haut vol et leur ont délivré deux billets de dé...faveur, cause de ce billet d'humeur.

Le premier billet d'indignité – le prix de la Carpette anglaise 2004 – a été attribué à **Claude Thélot**, président de la **Commission du débat national sur l'avenir de l'école**, pour considérer « *l'anglais de communication internationale* », comme un enseignement fondamental, à l'égal de la langue française, et pour recommander son apprentissage par la diffusion de séries américaines en V.O.

Le second billet – le prix spécial à titre étranger – a été attribué à **Jean-Claude Trichet**, président de la **Banque centrale européenne** pour exposer en anglais la politique monétaire européenne, aussi bien à Strasbourg qu'à Francfort ou encore à Bruxelles, et avoir déclaré en 2003 à l'occasion de sa nomination « *I am not a Frenchman*² ».

La presse écrite et audiovisuelle, nationale et internationale, était « sur » la Carpette 2004, il n'y eut ni faux pas journalistique ni pied dans le tapis médiatique !

Marc FAVRE d'ÉCHALLENS

1. Les onze jurés de l'année 2004 sont : Raymond Besson, Christine Clerc, Anne Cublier, Paul-Marie Coûteaux, Claude Duneton, Marc Favre d'Échallens, Guillemette Mouren-Verret, Dominique Noguez, Thierry Priesley, Philippe de Saint Robert, Albert Salon.

2. « *Je ne suis pas français* ».

Distraction pour une veillée d'hiver

Trouvez les quatre mots de six lettres dont le changement de la voyelle centrale conduit à des sens bien différents*...

1. Accueil de jeunes enfants.
2. Injonction du dentiste en pleine action.
3. Brève sur la portée.
4. Après avoir longtemps servi, connaît une défaveur irréversible.

Pierre DELAVEAU

* Solution page XI.

C H E R C H E Z L ' E R R E U R

*Nous remercions notre adhérent **Patrice DUPLOUY**, conducteur d'autobus à Toulouse, de nous avoir adressé ces photos de panneaux publicitaires, placés devant des concessionnaires de véhicules industriels.*



S U R L ' I N T E R N E T

<http://www.dicomoche.net/>

Plutôt que de fustiger sévèrement les massacreurs du français en pointant un doigt accusateur sur les barbarismes, américanimes et impropriétés de tout poil qui polluent le langage, le fondateur du site a choisi comme armes la dérision, l'ironie.

On trouve dans le *dicomoche*, épinglées avec humour, une foison de ces absurdités en tout genre, et des recettes pour « parler moche ». Une manière plaisante de défendre la langue française.

<http://referer.wunderman-i.com/dialector/index.asp>

Humour et ironie aussi dans le *Dialector*, un dictionnaire non exhaustif du pédantisme verbal en usage dans le monde des agences de publicité et de la communication, avec définitions et exemples. On est libre d'apporter sa contribution pour enrichir le bêtisier.

Jacques PÉPIN

Notre revue s'écoute...

Jacques Guillet, kinésithérapeute de son état et membre de notre association, est un passionné de la langue française qui lit la revue avec assiduité. « Quoi d'étonnant à cela ?, penserez-vous, c'est le cas de chacun d'entre nous ». Certes, mais à une différence près : il est le seul de nos adhérents qui la lise avec les oreilles. C'est un hasard qui m'a permis de faire sa connaissance, par une personne de ma proche famille qui s'était confiée à ses soins, et dont le nom avait attiré son attention.

Notre ami a établi avec moi une liaison par messagerie internet. Je lui laisse la parole : « *Voilà quelques années maintenant que je suis abonné à l'excellente revue Défense de la langue française. J'y apprécie beaucoup la partie concernant notre langue proprement dite, sa grammaire, sa syntaxe... J'apprécie tous ces articles grâce auxquels on remet en cause, on corrige, on modifie sa façon de parler ou d'écrire. Lorsque les hasards de mon métier m'ont permis de faire la connaissance de votre charmante belle-fille, c'est sans aucune flagornerie que je lui ai fait part de la joie que j'éprouvais en me faisant lire vos articles. Bien sûr, j'eusse préféré les lire en braille ou au moyen d'une synthèse vocale, mais enfin, c'est toujours mieux que rien. Les lecteurs font ce qu'ils peuvent, mais ils oublient parfois que l'auditeur d'une cassette ne peut deviner l'orthographe d'un mot par simple écoute. C'est la raison pour laquelle je vous avais fait dire par elle que je serais heureux si vous possédiez, sinon la totalité des articles, au moins quelques-uns sur support informatique. Je pourrais alors les mieux apprécier car il me serait possible de les lire en braille ou bien de les faire lire par la belle voix de Claire... Claire n'est pas mon épouse ; non, Claire est le nom de la voix féminine de ma synthèse vocale.* »

Nous avons été impressionnés par une telle passion pour la langue française, et fort intéressés par les moyens envisageables pour mettre la revue à disposition des personnes aveugles. Je lui ai donc demandé de nous en dire plus long sur les techniques employées.

Il utilise un système appelé *Jaws*, fonctionnant sous Windows, donc sur un ordinateur PC, qui reconnaît et transcrit le contenu de l'écran, soit en synthèse vocale, soit en écriture braille « éphémère », grâce à un bloc de lecture situé en haut du clavier, et muni de picots qui sortent ou se rétractent pour former les phrases. *Jaws* permet également de naviguer sur internet, puisqu'il sait aussi reconnaître et traduire les pages de la Toile.

Comment fournir chaque fascicule, en vue du traitement par son matériel ? La revue est composée avec Quark Xpress, un logiciel très courant dans le domaine de l'imprimerie, et les numéros sont stockés dans nos archives sous forme de fichiers Quark, sur cédéroms. Après plusieurs expériences menées en commun, nous avons trouvé le moyen idéal : les articles, extraits de la revue, sont convertis en texte brut uniforme, et mis bout à bout. Pour permettre leur identification, chaque titre est précédé d'une mention : titre 1, titre 2, etc., qui marque un repère (pour les initiés en informatique, je les exporte dans le bloc-notes de Windows par un copier/coller à partir de Quark ; j'obtiens ainsi du texte au kilomètre que je sauvegarde au format *.txt).

Je cite encore quelques passages extraits de ses messages : « *La lecture des fichiers TXT est beaucoup plus simple pour nous, il nous est bien plus facile de “jouer” avec ce type de fichier : lorsqu'on interrompt la lecture, il nous est par exemple possible d'inclure une ligne vide où l'on écrit “marquage” ou autre chose. En revenant au texte, après l'ouverture du fichier, il suffit d'activer la commande “rechercher” et de demander à Jaws de trouver les occurrences du ou des repères que l'on aura choisis. À la maison, je ne possède pas d'écran braille mais uniquement la synthèse vocale. Toutefois, il est possible de faire répéter, épeler au moyen de la synthèse [...].*

Chaque fois que je termine la lecture d'un numéro de DLF, j'ai l'impression d'avoir appris ou revu tant de choses. Je ne sais si j'atteins un “haut niveau de compétence”, mais je satisfais mon plaisir de savoir et d'apprendre encore plus. Cette fois-ci, j'ai la satisfaction de bénéficier davantage des bienfaits de ces articles car, contrairement à ce que je ne pouvais faire que très difficilement, j'ai le plaisir de naviguer tout seul, comme un grand, de relire à ma guise tel ou tel point, de vérifier l'orthographe de tel ou tel mot [...].

J'ai toujours apprécié notre bonne langue, mais n'en ai pris conscience que grâce aux émissions que donnait le regretté Jacques Lacant sur Radio Courtoisie. C'est ainsi que j'ai décidé de m'abonner à DLF et que, grâce à tous les bons articles que j'y trouve, j'essaie de m'améliorer. Il me semble que souvent, on perd quelque peu le goût des choses lorsque l'entourage semble indifférent à des sujets tels que la grammaire, l'orthographe... »

Merci, cher Jacques, au nom de toute notre équipe, pour ce témoignage de persévérance et d'amour du français auquel nous sommes sensibles, et qui est un bel encouragement à poursuivre notre action.

Jacques PÉPIN

LE FRANÇAIS ENTRE NORMES ET USAGES

Ce texte présente des extraits d'une conférence qu'il m'a été permis de faire, sur l'invitation de l'Istituto Italiano per gli Studi Filosofici, l'Institut français de Naples et le Dipartimento di Analisi dei processi economico-sociali, linguistici, produttivi e territoriali, Sezione lingue straniere, Facoltà di Economia-università di Napoli Federico II, sur la proposition du professeur Maria Rosaria Ansalone. Le public était essentiellement composé d'étudiants en économie dans le cadre de l'enseignement du français des affaires dispensé par le professeur Ansalone, et de collègues enseignants. Il s'agissait d'un public très désireux de mieux connaître le système concourant à la normalisation de la langue française.

Tant qu'une langue est vivante, elle est tiraillée entre la norme, référence au bon usage, à ce qui est reconnu par les institutions de référence comme « correct », « exact », et l'usage, qui concerne la langue en discours, l'attestation de la langue en corpus parlé ou écrit, la pratique. La nécessité de normes linguistiques communes à un ensemble de locuteurs répond au besoin d'une efficacité fonctionnelle : la réduction des variations doit permettre de communiquer efficacement sur des temps plus longs et des distances plus importantes en réduisant les risques de malentendus. L'uniformisation de la langue joue par ailleurs un rôle de symbole collectif.

Pour résoudre les difficultés inévitablement engendrées par la diversité linguistique, l'État peut décider de mettre en place ou aider à constituer un dispositif de normalisation. L'intervention institutionnelle est, dans ce domaine, une particularité française. Elle se traduit par la création d'institutions et la promulgation de textes officiels. Issues de cette politique interventionniste, deux situations concrètes récentes illustreront le partage de la langue entre norme et usage.

I. Les principales institutions et associations

L'**Académie française** a pour mission essentielle de « veiller sur la langue ». « *Par le dictionnaire elle constate, édicte et promulgue l'usage, seule loi constante en matière de langage.* » (Maurice Druon.)

La **Délégation générale à la langue française** (nom complété en 2001 par **et aux langues de France**), créée en 1989, est l'héritière directe du premier organisme administratif consacré à la langue (1966). Rattachée au ministère

chargé de la Culture depuis 1996, cette structure légère est un organe de réflexion, de veille, de coordination, d'incitation, et de synthèse pour tous les ministères, établissements publics, associations, professionnels impliqués dans les sujets linguistiques, mais aussi d'information du grand public. Sur le plan juridique, la DGLFLF coordonne l'application de la loi du 4 août 1994 qui garantit l'emploi du français dans certaines circonstances de la vie quotidienne et professionnelle. Elle n'en assure pas le contrôle mais fournit une expertise juridique. Elle intervient dans les deux principaux domaines où se créent des outils pour l'avenir du français : celui de la néologie (Commission générale de terminologie et de néologie) et celui des nouvelles technologies.

Deux **associations de défense de la langue française** ont été agréées par décret ministériel du 3 mai 1995 : Défense de la langue française (DLF) et Avenir de la langue française (ALF). Ici n'est plus le lieu de présenter DLF, association que nous avons privilégiée en raison de son rôle très actif dans des domaines essentiels : assurer aux Français et aux francophones l'accès à l'information et à l'expression en français, contribuer à la sauvegarde du français en l'enrichissant pour l'adapter à la vie moderne, en restant vigilant face à l'invasion incontrôlée de tournures et de mots étrangers, et œuvrer au rayonnement du français dans le monde.

II. La réglementation : quelques dates

La « **loi Bas-Lauriol** » (31 décembre 1975) a rendu l'emploi du français obligatoire dans différents domaines, comme l'audiovisuel ou le commerce (publicité, modes d'emploi, factures...), et dans le monde du travail. Son objectif était de limiter l'intrusion de termes étrangers. Sa portée concernait essentiellement la protection du consommateur.

Se fondant sur le principe énoncé dans l'article 2 de la Constitution : « *La langue de la République est le français* » (25 juin 1992), la « **loi Toubon** » (du 4 août 1994) élargit les dispositions de la loi de 1975. L'objectif est d'assurer « *la présence du français dans la vie quotidienne et professionnelle et le maintien de son emploi dans des secteurs où son recul est préoccupant, comme les colloques et les revues scientifiques* » (Anne Magnant, 1994). Mais, s'inscrivant dans un régime d'obligations (utiliser les termes publiés dans le *JO* chaque fois que l'emploi du français était rendu obligatoire par la loi), elle heurtait les règles européennes libérales. Le Conseil d'État a donc

considéré que l'État pouvait s'obliger à employer ces termes mais ne pouvait, en raison de l'article 11 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, en imposer l'usage aux personnes privées ni aux organismes de radiodiffusion et de télévision.

Deux **circulaires signées le 28 septembre 1999** par le ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement et le ministre de la Culture et de la Communication stipulent que l'obligation d'utiliser le français s'applique sur tout le territoire français aux transporteurs et gestionnaires d'infrastructures de transport, publics et privés, ainsi qu'aux agents du ministère de l'Équipement, en particulier dans leurs relations avec les institutions de l'Union européenne.

Autre date clé de la normalisation du français : **la circulaire du Premier ministre du 7 octobre 1999** relative aux sites internet rend obligatoire l'usage du français pour la rédaction des pages, préconise la traduction des données essentielles présentes sur les sites publics et demande que les traductions en langues étrangères se fassent vers au moins deux langues autres que le français.

III. Les moyens

Plusieurs moyens sont disponibles pour mettre en œuvre une politique de normalisation linguistique. Nous avons ici retenu les principaux.

En tout premier lieu, le **Dictionnaire de l'Académie**, qui a représenté le premier effort normatif pour stabiliser le français. La neuvième édition est en cours de rédaction. À titre indicatif, rappelons que l'édition de 1935 comportait environ 35 000 mots et que la nouvelle en comportera environ 10 000 nouveaux (spécialisés : *aéroglesseur, baladeur, in vitro, gène*, mais aussi d'usage courant : *aérosol, autoradio, jardinerie, lampe-tempête*). Son rôle normatif est marqué, entre autres, par la présence, dans certains articles, de remarques destinées à attirer l'attention sur des modes, des habitudes plus ou moins répandues dans la langue courante et contraires au bon usage. Il convient bien entendu de mentionner également les dictionnaires d'usage, plus largement utilisés, qui ont la tâche délicate de prendre en compte l'usage et ainsi de le normaliser et donc de le faire évoluer.

Autre instrument de normalisation, concernant des domaines plus spécialisés : les **commissions de terminologie et de néologie**, créées en 1972. Elles sont nées de l'intérêt des pouvoirs publics pour les vocabulaires des sciences et des

techniques (40 000 termes/mots clés entrent dans la langue chaque année, d'après Gaudin, 2003) et les importations anglo-américaines qui, devenant trop nombreuses, représentaient une menace pour le français. Composées d'experts, elles s'emploient à indiquer, voire à créer, les termes français qu'il convient d'employer pour éviter tel mot étranger ou pour désigner une nouvelle notion ou un nouvel objet pas encore nommés.

Le décret du 3 juillet 1996 consolide le dispositif en instituant une **Commission générale de terminologie et de néologie**, placée auprès du Premier ministre. L'accord de l'Académie française devient indispensable pour que les termes recommandés soient publiés, avec leurs définitions, au *Journal officiel*. Ces termes doivent être employés par les services et les établissements de l'État. Les travaux ainsi que le rapport de synthèse annuel que la Commission générale de terminologie et de néologie établit sur l'action menée par les administrations pour l'enrichissement de la langue française sont diffusés sur le site internet de la DGLFLF.

IV. Deux exemples de tentative de normalisation

Nous avons choisi d'exposer deux débats récents, très intéressants, car ils témoignent de cas où les tentatives de normalisation se sont heurtées à l'usage établi, lui-même devenu la nouvelle norme pour une partie des locuteurs.

Les propositions de réforme de l'orthographe (décembre 1990)

Deux arrêtés avaient fixé, en 1900 et 1901, quelques tolérances orthographiques et syntaxiques pour les examens et concours de l'Instruction publique. En 1989, Michel Rocard, Premier ministre, crée le Conseil supérieur de la langue française et lui demande de préparer un rapport sur des « *aménagements orthographiques* » destinés à éliminer un certain nombre « *d'anomalies et d'absurdités* ». Le rapport, présenté officiellement le 19 juin 1990, paraît dans les documents administratifs du *Journal officiel* du 6 décembre 1990 sous le titre : « Les rectifications de l'orthographe - Conseil supérieur de la langue française ». Malgré la modération et la justification de la plupart des propositions, ces dernières suscitèrent les réactions les plus passionnées. L'Académie approuva à l'unanimité le document tout en restant fidèle à sa ligne de conduite traditionnelle : elle demanda que « *lesdites recommandations ne soient pas mises en application par voie impérative et notamment par circulaire ministérielle* » et que « *ces simplifications et unifications soient soumises à l'épreuve du temps* ».

Les termes de « propositions de réforme », « épreuve du temps », la prise en compte partielle et progressive dans les dictionnaires, qu'il s'agisse du *Dictionnaire de l'Académie* ou du *Petit Robert* ou encore du *Petit Larousse illustré*, montrent combien la prudence s'est imposée en matière de politique linguistique. L'usage devait valider les propositions. Aujourd'hui, nous pouvons constater que la validation reste timide et en tout cas dépasse largement le temps imparti par l'Académie, qui était de cinq ans ! Il est cependant important de considérer que des deux chapitres des propositions, la régularisation du lexique existant et la normalisation de la néologie, le second a fait l'objet d'un large consensus. S'il fallait trouver une morale à toute tentative de normalisation, ce pourrait être : mieux vaut prévoir que modifier !

La féminisation des noms de professions

En 1984, le Premier ministre crée une « commission de terminologie relative au vocabulaire concernant les activités des femmes » : « *La féminisation des noms de professions et de titres vise à combler certaines lacunes de l'usage de la langue française dans ce domaine et à apporter une légitimation des fonctions sociales et des professions exercées par les femmes.* » Mais la circulaire de 1986 recommandant de procéder à la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres dans les textes officiels et dans l'Administration ne fut guère appliquée. Aussi, par une circulaire en date du 6 mars 1998, la Commission générale de terminologie et néologie a-t-elle été chargée de réaliser une étude sur les aspects linguistiques, les pratiques et les usages en vigueur en France et dans les autres pays francophones.

L'Académie française, qui n'avait pas été consultée, fait part de ses réserves dans une déclaration préparée par Georges Dumézil et Claude Lévi-Strauss. Elle dénonce en particulier le contresens linguistique sur lequel repose l'entreprise : le masculin est en français le genre non marqué et peut de ce fait désigner indifféremment les hommes et les femmes. Mais, plus intéressant pour notre propos, l'Académie conteste le principe même d'une intervention gouvernementale sur l'usage, jugeant qu'une telle démarche risque « *de mettre la confusion et le désordre dans un équilibre subtil né de l'usage, et qu'il paraîtrait mieux avisé de laisser à l'usage le soin de modifier* ».

Le rapport de la commission, remis au Premier ministre en octobre 1998, rappelle qu'une intervention gouvernementale sur l'usage se heurterait très vite à des obstacles d'ordre juridique et pratique, et qu'on peut douter, de toute façon, qu'elle soit suivie d'effet. Il établit une nette différence entre les métiers d'une part (où les formes féminines sont depuis toujours en usage et

ne posent pas de problème particulier), et les fonctions, grades ou titres d'autre part, qui doivent être clairement distingués de la personne. Dans ce dernier cas, l'utilisation ou la création de formes féminines est déconseillée. Sur ce dossier, norme et usage se dissocient nettement : en 1999 paraît un document officiel, *Femme, j'écris ton nom. Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions* (A. Becquer et alii, 1999), dont nous avons extrait quelques exemples :

chef	chef	La forme <i>chef(f)esse</i> est familière et péjorative ; en Suisse <i>cheffe</i>
enquêteur	enquêteuse, enquêtrice	les deux formes sont possible <i>enquêteuse</i> (de police), <i>enquêtrice</i> (sondages)
impresario	impresario	La forme <i>impresaria</i> , également attestée, est recommandée en Suisse
investisseur	investisseuse	
professeur	professeur(e)	
pizzaiolo	pizzaiolo, pizzaiola	

Même si nous n'avons abordé ici que quelques aspects des tentatives de normalisation du français, ceux-ci suffiraient à montrer que notre langue n'est pas figée et que son évolution contraint sans cesse à lui permettre une grande souplesse tout en garantissant la conservation du système qui en constitue le fondement.

Christine JACQUET-PFAU*

Autres références bibliographiques

- Histoire de la langue française*, de Jacques Chaurand (PUF, « Que Sais-je ? », 1969).
- L'invention de la langue. Le choix des mots nouveaux*, de Loïc Depecker (Larousse/Armand Colin, 2002).
- Logiciel et épinglette. Guide des termes francophones recommandés*, de Loïc Depecker et Ginette Mamavi (La Documentation française, 1992).
- Socioterminologie. Une approche sociolinguistique de la terminologie*, de François Gaudin (De Boeck - Duculot, « Champs linguistiques - Manuels », 2003).
- La créativité lexicale*, de Louis Guilbert (Larousse, 1975).
- La langue française face aux institutions*, sous la direction de Marie Landick, Actes du Colloque du 24 novembre 2000 à Royal Holloway, University of London (L'Harmattan, 2003).
- Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue*, d'Anthony R.Lodge (Fayard, 1997).
- Les néologismes*, de Jean Pruvost et Jean-François Sablayrolles (PUF, « Que sais-je ? », 2003).

* NDLR : Christine Jacquet-Pfau est maître de conférences au Collège de France.

LA LANGUE FRANÇAISE POUR UN ÉCRIVAIN

FRANÇOIS TAILLANDIER

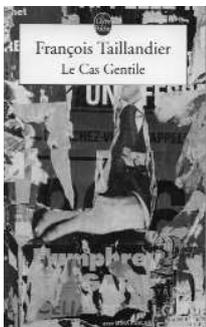
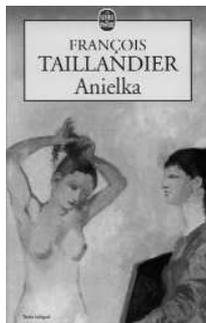


Nous espérons que ces lignes extraites de son nouvel essai, intitulé *Une autre langue* (Flammarion « L'atelier du roman », 2004, 116 p., 15 €), vous inciteront à découvrir le regard original que François Taillandier porte sur la langue française.

Cette hantise de l'oubli d'une langue, et avec elle de tout ce qu'elle porte de civilisation et de culture, constitue chez nous depuis quelques décennies un thème récurrent de délectation morose ; qu'il ait pu être savouré comme tel au début du XIX^e siècle pourrait nous donner à penser qu'il relève de l'illusion pessimiste ; c'est un vieux démon de l'homme, en annonçant la catastrophe, que de construire sa souveraineté dans la pulsion de mort. Je n'ai pas, quant à moi, l'intention de mourir, et je ne préjuge pas de toute évolution qu'elle soit un désastre. Ce que je crois en revanche, et même si j'ai ma propre façon de le formuler et de le comprendre, c'est que ce sentiment de perte générale qui affecte aujourd'hui tant d'écrivains, de professeurs ou d'amateurs lettrés (si l'on peut oser encore une expression aussi désuète) n'est pas sans motifs ni sans racines. Je le pose au seuil de ces pages, abruptement : le rapport de la langue avec la constitution historique, culturelle et politique de la société est en voie de bouleversement ; et le rapport des individus à l'idiome (et peut-être même à la parole) est le théâtre d'une métamorphose qu'ils ne soupçonnent guère. Quiconque émet aujourd'hui une phrase orale ou écrite, ignore qu'il n'entre plus dans la même maison que son père, ou (ce serait peut-être le cas de le dire) dans la maison du Père. La langue, notre langue, n'est plus un horizon

enveloppant et paisible, elle n'a plus l'évidence de l'air qu'on respire, du chemin emprunté chaque jour, de l'arbre au bout de l'allée. Cette mutation, moins dans la langue elle-même que dans la place qu'on lui reconnaît, est un des plus sûrs effets, en même temps que l'un des plus sûrs moyens, de notre avancée précipitée dans un monde nouveau. Et je ne suis pas même sûr que pour ceux qui me suivent, cela soit perçu comme une particularité, un fait appelant des remarques ; l'idée qu'on se formait encore du français quand j'étais sur les bancs du lycée semble leur être déjà devenue étrangère.

*Pas plus que je n'aime à me plaindre de la pluie ou de la poussière, je n'entends geindre devant ce mouvement, qui n'a d'ailleurs que faire de nos indignations et de nos lamentations ; je voudrais le raconter à ma manière.**



François Taillandier est né en 1955, à Chamalières.

Carrière : écrivain (depuis 1984), collaborateur du *Figaro*, de l'*Atelier du roman* et de *La Montagne*.

Parmi ses nombreux ouvrages, citons :

Romans : *Les Clandestins* (1990, prix Jean Freustié 1990) ; *Les Nuits Racine* (1992, prix Roger Nimier) ; *Des Hommes qui s'éloignent* (1997) ; *Anielka* (1999, Grand prix du roman de l'Académie française 1999) ; *Le Cas Gentile* (2001).

Essais : *Aragon 1897-1982, quel est celui qu'on prend pour moi ?* (1997, prix de la critique de l'Académie française 1997) ; *Borges, une restitution du monde* (2003).

Journal : *Tous les secrets de l'avenir* (1996) ; *Journal de Marseille* (1999), *N6, la route de l'Italie* (2000).

* Pages 15 à 17.

NOUVELLES PUBLICATIONS

ÉTONNANTES ÉTYMOLOGIES, de Jean-Pierre COLIGNON

Albin Michel, « Les dicos d'or », 2004, 170 p., 10 €

Dictionnaire de près de 140 mots à l'étymologie curieuse, prétextes à de spirituels voyages à travers l'histoire de la langue française et celle des influences qui l'ont façonnée. Il faut avoir l'érudition conteuse pour écrire un tel livre ; c'est dire que son lecteur y gagne non moins d'agrément que de culture générale. Un utile index des noms propres permet au lecteur de retrouver aisément le mot dont il ne se rappellerait plus que l'anecdote qui l'illustre, si la vertu de ces articles conçus comme autant d'historiettes n'était pas, précisément, d'unir étroitement les « mots » aux « choses signifiées ».



Romain VAISSERMANN



ATLAS DES LANGUES. L'ORIGINE ET LE DÉVELOPPEMENT DES LANGUES DANS LE MONDE,

de Bernard COMRIE, Stephen MATTHEWS et Maria POLINSKY, traduction de Catherine BRICOUT et Catherine PIERRE

Acropole, 2004, 224 p., 29 €

Traduction d'un atlas anglais édité en 1996, ce beau livre, croisant les points de vue historique et géographique, explique la diversité linguistique de notre planète en un vocabulaire bien plus abordable au grand public que l'ouvrage de Joseph Greenberg précédemment critiqué [*DLF*, n° 211] (auteur curieusement absent de la bibliographie du présent ouvrage, pourtant actualisée). L'iconographie est riche. Index et glossaire permettent de s'orienter aisément dans cette confusion des langues que les auteurs, chercheurs en linguistique, veulent à bon droit préserver. L'inventaire est précieux : 90 % des 6 000 langues aujourd'hui utilisées de par le monde sont menacées de disparaître au cours de ce siècle. Quelques dossiers spécialement développés décrivent le fonctionnement des pidgins ou l'histoire des divers systèmes d'écriture.

R. V.



PETIT TRAITÉ DE L'INJURE, de Pierre MERLE, dessins de Rémi MALINGRÈY

Éditions de l'Archipel, 2004, 260 p., 17,95 €

Depuis son *Dictionnaire du français branché* de 1986 jusqu'au *Précis de français précieux au XXI^e siècle* de 2002, l'auteur s'est fait un nom dans la description du français contemporain le moins normatif. Ce passionné d'argot, qui va jusqu'à se plaindre de la « *décadence de l'injure en politique* », nous livre ici un essai doublé d'un dictionnaire. Le premier actualise le « Que sais-je ? » de Pierre Guiraud sur *Les Gros Mots* (1975 !) et le second condense un lexique qu'a décrit naguère Robert Gordienne (son *Dictionnaire des mots qu'on dit gros* date de 2002). Ce traité procurera à ses lecteurs ce frisson que, dit-on, ressentaient les lecteurs bourgeois d'Eugène Sue. Mais l'injure règne dans toutes les couches de la société : le docteur Destouches, le capitaine Haddock et le général Cambronne ne l'illustrent-ils pas ?

R. V.

INITIATION À L'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE, de Jean-Louis TRITTER

Ellipses, « *Thèmes et études* », 2003, 144 p., 11 €



Destiné aux étudiants et centré sur le français de France, ce livre présente, à bien y regarder, moins une histoire du français qu'une histoire du français au miroir des grammairiens, comprise en réalité entre le XVI^e siècle et le début du XX^e, tant sont maigres les parties consacrées au Moyen Âge et au XX^e siècle. Ce choix ne gâte rien : les témoignages des grammairiens sur l'histoire du français sont précieux, même si la nouvelle linguistique tend à les déprécier. On trouvera à la fin de l'ouvrage un glossaire général, mais pas de bibliographie ni d'index, les mots importants étant écrits en gras dans le corps du texte. Un tel livre est utile à tous.

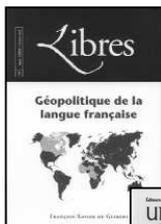
R. V.



LE PETIT LIVRE DE LA GRAMMAIRE FACILE, de Jean-Joseph JULAUD *Éditions First*, 2004, 158 p., 2,90 €

Sans doute est-ce parce que l'auteur enseigne le français au collège qu'il nous offre là, après quelques essais et romans, après notamment *Le Petit Livre du français correct* (2000), *Le Petit Livre de la conjugaison correcte* (2001) et *Le français correct pour les nuls* (2001), un parcours certes rapide de la grammaire française, mais revigorant. Au programme : vingt-trois chapitres, sur les verbes pronominaux, les déterminants, le subjonctif, etc. Livre à offrir sans hésiter à nos enfants, du collège au lycée : mesurant 12 x 8,5 cm, il se glissera aisément dans l'une de leurs poches.

R. V.



« GÉOPOLITIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE »,

Libres. Revue de la pensée française (trimestriel)

François-Xavier de Guibert, mai 2004 (p. 11 à 100), 23 €



LE FRANÇAIS : UNE AVENTURE, UN AVENIR !

sous la direction d'Albert BARRERA-VIDAL et Boris COUNE

Liège, Éditions Wallonie-France, 2004, 298 p., 18,50 €

D'habitude, les recueils d'articles sont disparates. Ce n'est pas le cas de ces deux livres sur l'avenir de notre langue. Le premier adopte un point de vue presque exclusivement français ; le second, un point de vue francophone et notamment belge (figurent parmi les auteurs pas moins de trois membres de l'Académie royale de langue et de littérature françaises). Croiser ces points de vue est nécessaire, pour éviter tout malentendu, à qui entend défendre ou asseoir la place du français dans le monde.

Dans le premier recueil, militant, ressortent particulièrement trois niveaux de réflexion. Raphaël Dargent, directeur de *Libres*, établit avec art un rapide historique des rapports entre État et langue française, Michel Clapié montre le triste sort réservé dans le cadre européen à la proclamation « *la langue de la République est le français* », Abdou Diouf détaille les priorités de son action pour la Francophonie.

Le second recueil, intéressant dans les aperçus sur le français hors de France, déçoit dans son aspect militant. Mais comment plus de vingt communications, animées pourtant d'un même amour de notre langue, auraient-elles pu éviter des redites ou des contradictions ? Le combat géopolitique pour le français manque peut-être d'un grand

homme, d'un visage, d'une voix : l'orthographe a eu son maître Capello et son Bernard Pivot ; l'O.I.F. confie sa présidence à des diplomates consensuels. L'avenir du français passera-t-il par un homme providentiel ?

R. V.



LA LANGUE FRANÇAISE VUE D'ORTHONET, de Charles MULLER

Presses universitaires de Strasbourg, 2004, 224 p. 15 €

Orthonet est un site de dépannage orthographique, mais c'est aussi un remarquable observatoire des vraies difficultés rencontrées par les usagers de la langue écrite.

Dans son ouvrage, Charles Muller, linguiste éminent du CILF (Conseil international de la langue française), initiateur du site, nous entraîne dans une promenade érudite au pays de la faute et de l'incertitude graphiques, tout en soulignant les limites de la notion de règle et en valorisant le recours au (bon) sens...

Dans le domaine de la syntaxe, Charles Muller se réfère volontiers aux guides de l'usage les plus respectés et régulièrement actualisés – Grevisse, Hanse –, mais aussi aux grammairiens contemporains – Goose, Bonnard, Wilmet...

Dans le domaine du lexique, il tient compte largement des rectifications de 1990, lesquelles ne sont pas éludées sur le site : « *La pratique d'Orthonet est très simple. Nos propres textes appliquent les rectifications, mais de façon sélective, participant ainsi au choix que devrait exercer l'usage (si on lui en donnait l'occasion).* »

Cette promenade se termine par une annexe regroupant des « lectures » fort intéressantes : « Regards sur le dictionnaire de l'Académie française (1986-2004) », « La nomenclature du TLF [Trésor de la langue française] (1995) », « Les horizons du dictionnaire (1994) », « De l'adjectif verbal (2001) », « Des participes, de leurs accords, et des inquiétudes qu'ils occasionnent (1999) ».

Tout au plus pouvons-nous regretter la sobriété de la table des matières et l'absence d'index dans ce livre à la fois documenté, savant et accessible aux non-spécialistes.

Michel JORDAN

Nous vous recommandons ces ouvrages récemment publiés par nos adhérents :

- *Parlons français*, de Maurice Aubrée, préface de Philippe Lasserre (Glyphes, 2004, 406 p., 29 €).
- *Petit dictionnaire des mots retrouvés*, sous la direction de Jean-Loup Chiflet, préface de Jean d'Ormesson (Mots et Cie, 2004, 94 p., 9 €).
- *Au plaisir des mots*, de Claude Duneton (Balland, 2004, 300 p., 18 €).
- *Ma France*, de Georges Memmi (éditions Safed, 2004, 144 p., 18 €).

Signalons aussi :

- *Au palais des Congres. Accents, signes et ponctuation*, de Maryz Courberand (Mots et Cie, 2004, 96 p., 9 €).
- *Pourquoi des illettrés ? L'écriture et le langage écrit de l'enfant*, de Liliane Lurçat (Éditions du Rocher, 2004, 256 p., 17,90 €).
- *La Dent-de-Lion, la Semeuse et le Petit Larousse. Cent ans de Petit Larousse illustré*, de Jean Pruvost (Larousse, 2004, 208 p., 20 €).
- *Grand Dictionnaire des synonymes et contraires* (Larousse, 2004, 1 216 p., 19,90 €).
- *Trésor de la langue française informatisé* (CNRS, 2004, 720 p. + cédérom, 79 €).
- *Encyclopédie de la littérature* (Lgf, « Pochotèque », 2003, 1 824 p., 30 €).
- *Grammaire critique du français*, de Marc Wilmet (Duculot, 2003, 758 p., 36,50 €).